



Le théologien Pierre Collet (1693-1770), né à Ternay et oublié des Vendômois

JEAN-JACQUES LOISEL

Résumé : *Un enfant naît en 1693 dans un hameau de la paroisse de Ternay, au sein d'une famille de paysans illettrés. Reçu prêtre dans la congrégation de la Mission, Pierre Collet devient supérieur du collège des Bons-Enfants, à Paris. Après l'expulsion des Jésuites, le Dauphin Louis, père de trois futurs rois de France en fait son confesseur, qui l'assiste dans sa maladie et son agonie. Surtout, son œuvre fait référence en théologie morale, même si elle est fortement contestée par les Jansénistes. Certains de ses traités, de ses travaux biographiques ont été réédités de son vivant et longtemps après sa mort. Ce théologien, probablement le plus prolifique des auteurs vendômois, est aussi le plus méconnu.*

Mots-clés : *Collet, Ternay, Bons-Enfants, Lazariste, Théologie morale, Séminaires, Jansénisme, Dauphin Louis, Marie Leszczyńska, Nouvelles Ecclésiastiques, Saint-Cyran.*

Introduction

« Il y a un grand théologien qui est né à Ternay, il s'appelait Pierre Collet », tel est en substance le message transmis au cours d'une veillée entre deux ou trois familles du village, vingt ans avant que la télévision ne

viennne balayer cette forme de sociabilité traditionnelle. Et cela s'imprime de manière indélébile dans la mémoire d'un enfant qui ignore même la signification du mot « théologien » ; mais ce Collet ne pouvait être qu'un personnage important.



Fig. 1 : Église Saint-Pierre et Saint-Paul de Ternay.

La tradition ne venait pas que de la mémoire orale transmise de génération en génération. Elle avait, à coup sûr, été relayée par l'écrit, par exemple la *Monographie de Ternay* publiée dans les premières années du xxe siècle. Et quelques travaux d'historiens vendômois, de Gaucher de Passac à Achille de Rochambeau, en passant par Malardier et Raoul de Saint-Venant, confirmaient l'existence du Ternaysien Pierre Collet, d'une vie en forme de grand écart : il était né dans un hameau perdu du vallon de la Cendrine et quarante ans plus tard, il était supérieur du prestigieux collège des Bons-Enfants créé par saint Vincent de Paul un siècle plus tôt. Entre les deux extrêmes, un lourd silence des textes et de la mémoire : on aurait pu établir à Ternay la tombe du théologien inconnu ! Mais il importait surtout de ranimer la flamme... La matière existait certainement, surtout quand il apparut que quarante-sept volumes des œuvres de Pierre Collet sommeillaient dans les réserves de la Bibliothèque, alors municipale, de Vendôme. L'exploration commençait...

Du fils d'illettré au théologien de grand renom

D'OBSCURS DÉBUTS DANS LA VIE

Pierre Collet est né en 1693 à Ternay, petit village du Bas-Vendômois, qui était alors dans le ressort du diocèse du Mans et appartient, depuis 1790, à celui de Blois et, administrativement, au canton de Montoire, département de Loir-et-Cher. L'acte de baptême est consigné dans le registre paroissial : *Le dernier jour d'août 1693, a été baptisé par moy, prestre chappelain de Terné, soussigné, Pierre, fils de Jean Collet et de Anne Gaultier son épouse. Le parrain a esté Arnoult Tessier et la marraine Anne Gaultier, tous de cette paroisse, qui tous ont déclaré ne scavoir signer.*¹

Dans sa *Monographie de Ternay*, Paul Clément précise que l'enfant a vu le jour dans le hameau de la Ribondière, situé au sommet du versant sud du vallon de la Cendrine : un lieu isolé, aux confins des paroisses de Ternay et de Montrouveau, proche du prieuré de Croixval dont Ronsard fut le plus illustre propriétaire. L'enfant n'a pas été baptisé par le curé de Ternay, Paul Préjent, puisqu'il est question d'un chapelain. Il existait, dans l'église paroissiale, une chapelle Saint-Jacques, fondée par Amaury de Ternay en 1503 : son titulaire était Philippe Dubray et c'est ce prêtre qui officia, le 31 août 1693.

1. Une erreur de quelques jours est commise dans plusieurs ouvrages : 6 septembre 1693 pour la *Nouvelle Biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*; Barthélemy Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, 1852; N. Desportes, *Bibliographie du Maine, précédée de la description topographique du diocèse du Mans, Sarthe et Mayenne*, 1844; M^{rs} de Rochambeau, *Biographie vendômoise*, Paris, 1884; 11 août 1693 pour Philippe Moulis, *Le personnel de la Maison de Boulogne et les Lazaristes originaires du diocèse de Boulogne-sur-Mer (17^e-18^e siècles)*.



Fig. 2 et 3 : Masures ruinées du hameau de la Ribondière, à Ternay. L'une d'elles a-t-elle abrité le début dans la vie de Pierre Collet ?

L'église où Pierre Collet fut baptisé a subi d'importantes modifications, dans ses volumes et dans son mobilier liturgique depuis 1693. Les deux chapelles latérales, qui forment les bras du transept, n'ont été construites qu'au XIX^e siècle ; seule, l'ancienne chapelle seigneuriale existait déjà (celle qui abrite aujourd'hui une Pietà). Le clocher a connu de multiples travaux au fil des siècles : la flèche était beaucoup plus pointue, si l'on se réfère à un dessin de Gervais Launay fait vers le milieu du XIX^e siècle (et rien ne prouve que le clocher n'était pas dans un état différent en 1693...). Il n'y avait pas de sacristie adossée au mur de chevet ; en revanche, la galerie en pierre qui précédait le porche roman – et a été démolie au début du XX^e siècle – était peut-être déjà en place sous le règne de Louis XIV.

S'il resta quelques années à Ternay, le jeune Pierre put admirer le beau retable de pierre qui orne toujours le fond de l'église. Celui-ci est incontestablement une œuvre du XVII^e siècle, peut-être même des années 1620. Il lui suffisait d'élever le regard pour rencontrer, dans la niche sommitale, son saint patron ; car la paroisse de Ternay était placée sous le vocable des saints Pierre et Paul, de temps immémorial..., ou presque : Grégoire de Tours évoque un *oratorium* local, patronné par les deux saints mais où se produisit un



Fig. 4 : Le chœur de l'église de Ternay et son beau retable en pierre.

miracle attribué à saint Martin². Et après tout, n'est-ce pas ce patronage qui présida au choix du prénom du futur théologien lazariste ? Peut-être s'intéressa-t-il à la belle statue en terre cuite de saint Sébastien, qui avait sa confrérie dans la paroisse et rappelait des angoisses de naguère (la peste faisait encore des ravages à Ternay, sous le règne de Louis XIII). L'église de Ternay était modeste, mais non dépourvue d'attraits : ce fut la même que connu, quelques décennies plus tard, Joseph Jacquet de Lahaye, qui devint ensuite curé de son village natal, avant de s'illustrer comme une des grandes figures régionales du clergé réfractaire.

Les temps étaient particulièrement difficiles en 1693 : cette année de disette fut une des plus difficiles du règne de Louis XIV, si l'on excepte la « famine de l'avènement » (1661-1662). On n'hésitait pas, alors, à attribuer à la colère de Dieu les catastrophes de tous ordres, naturelles, économiques, épidémiques déversées sur la terre pour punir les péchés des hommes ; ainsi s'exprimait un Orléanais : *En l'année 1693, par un effet de la colère de Dieu justement irrité, la France déjà affaiblie par une longue guerre fut affligée par la*

2. Grégoire de Tours, *De miraculis sancti Martini*, lib. IV, cap. XII.



Fig. 5 : Bannière de la confrérie de Saint-Pierre, à Ternay.

*famine la plus grande et la plus universelle dont on ait encore entendu parler*³.

Les registres paroissiaux de Ternay ne proposent pas un scénario aussi dramatique que lors de la grande « famine de l'avènement » : en 1662, le village avait enregistré 21 décès entre mai et septembre, chiffre jamais atteint pour une année entière depuis 1628. En 1693, rien de tel ne semble s'être produit : une surmortalité est décelable entre décembre 1693 et mars 1694 ; cette période hivernale fut probablement la plus délicate et la plus angoissante pour la population puisqu'on y remarque les symptômes classiques des crises démographiques : quasi interruption des mariages et des conceptions, signe qu'à Ternay l'avenir n'était plus à l'ordre du jour...

L'acte de baptême montre clairement que Pierre Collet est venu au monde dans une humble famille dont les membres n'avaient pas reçu le moindre rudiment d'instruction. Le mystère reste entier sur ce cadre familial, puisque le nom de Collet n'apparaît ni avant ni après 1693 sur les registres paroissiaux de Ternay. Une investigation dans les registres des paroisses voisines (Les Hayes, Montrouveau, Artins...) ouvrirait peut-être des pistes, mais elle n'a pas encore été tentée.

PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

Pierre Coste rompt le silence pesant sur cette biographie, mais le bébé était devenu adolescent, sinon adulte, lorsqu'il connut les prêtres de la Mission au séminaire du Mans ; car il fut élève des Lazaristes de cette ville : ce qui n'est pas surprenant puisque Ternay et ses alentours faisaient alors partie du diocèse du Mans. Le séminaire était établi dans l'ancien hôtel-Dieu de Coëffort, édifice dont l'intérieur a bénéficié d'une belle

3. Cité dans *Histoire des catholiques en France* [ss. dir. François Lebrun], Toulouse : Privat, 1980.



Fig. 6 : Façade romane de la chapelle de l'hôtel-Dieu de Coëffort, au Mans.

restauration qui rehausse la qualité de son architecture. Ce monument est relativement méconnu, de par sa situation excentrée, à mi-chemin de Pontlieue et de la vieille ville du Mans. Fondé par Henri II Plantagenêt en expiation du meurtre de Thomas Becket, il offre un bel exemple de l'architecture du style «Plantagenêt». Conformément à sa fonction, il accueillit pendant des siècles des malades, des indigents, des pèlerins. Le 26 janvier 1645, Vincent de Paul conclut un concordat avec l'évêque du Mans, aux termes duquel les deux parties convenaient que la prévôté et la maîtrise de Coëffort seraient unies à perpétuité à la Congrégation de la Mission à la condition, entre autres obligations, qu'ils dirigeraient le séminaire, vaqueraient aux missions paroissiales et assureraient le service spirituel de

*l'Hôtel-Dieu du Mans*⁴. L'établissement poursuivit la fonction hospitalière (on dénombrait 118 malades en 1652) et le séminaire s'ouvrit. En 1665, il comptait treize prêtres. Il se développa, puisque d'importants travaux furent réalisés avant la fin du siècle : *En 1683 seulement furent entrepris de grands travaux pour l'aménagement de la maison, travaux qui durèrent jusqu'en 1690. On construisit trois corps de bâtiments, à gauche d'une église romane, et six hectares du bordage voisin de la Bertinière furent transformés en cours et jardin*⁵. C'est donc en priant et en méditant sous les vénérables voûtes de l'église de la Mission que Pierre Collet fit mûrir sa vocation sacerdotale.

Les informations sur la vie du jeune séminariste au Mans sont inexistantes. Tout au plus pourrait-on trouver un petit indice dans un passage qu'il écrivait dans l'«Avertissement» du second tome de ses *Sermons pour les retraites, avec des discours ecclésiastiques, des panégyriques, &c.*, ouvrage publié en 1763 : *Le Panégyrique latin fut prononcé en 1718, par deux Écoliers qui donnèrent quelque tems à l'éloquence, en attendant que le cours de Philosophie commençât. Si quelqu'un des compatriotes de M. de Montmasson vouloit le traduire, on se feroit un plaisir de l'imprimer. Outre la gloire qu'il y auroit à faire un beau discours François d'un discours Latin, qui venant de moi, ne peut être que médiocre, il y auroit pour celui qui auroit remporté la palme, une récompense. L'Imprimeur veut bien s'en charger.* Ce texte confirme qu'en 1718, Collet était dans son cycle de formation, peut-être encore au Mans, peut-être déjà à Saint-Lazare...

4. CONTASSOT (F.), *La Congrégation de la Mission et les Séminaires aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1968.

5. *Ibid.*



Fig. 7 : Nef et bas-côté nord de la chapelle de l'hôtel-Dieu de Coëffort.

Mais selon certaines sources, on a supposé qu'il était prêtre le 6 septembre 1717, jour de son entrée à Saint-Lazare ; Contassot affirme : *nous avons la preuve qu'il ne l'était pas encore le 7 septembre 1719, car, dans la formule des saints vœux, prononcés ce jour-là, il prend la qualité de diacre*. Cette chronologie donne, par conséquent à penser que le jeune Ternaysien n'a pas fait l'ensemble de sa formation sacerdotale au Mans.

Il semble très vite avoir occupé un poste-clé dans l'enseignement de la théologie à Saint-Lazare, maison-mère de la Congrégation de la Mission, à Paris : *Le sacerdoce reçu bientôt après, il fut chargé, à la maison-mère, de la chaire de théologie*⁶. Là encore,



Fig. 8 : Statue de saint Vincent de Paul, chapelle de l'hôtel-Dieu de Coëffort.

l'information est indigente sur ses premières années de professorat. Assurément, le jeune auteur du *Panegyrique latin* de 1718 avait pris de l'étoffe et prouvé son aptitude à captiver un public du haut de la chaire, fût-ce un auditoire de la plus haute volée sociale.

Dans son livre *Sermons pour les retraites* [...], Pierre Collet ouvre quelques pistes :

• [...] *j'offre les principaux discours qu'on a coutume d'y prononcer [dans les retraites], & que j'y ai prononcé moi-même il y a plus de quarante ans. On pourroit, ou les lire, pourvu que ce fût avec onction ; ou les débiter en tout ou partie. Il n'y auroit que de l'humilité à le faire. Personne ne s'avisera de croire, qu'un Curé, ou un Vicaire, ne pût réussir beaucoup mieux, si ses autres occupations lui permettoient de l'entreprendre*. Sachant que cette édition a été réalisée en 1763, les sermons en question ont été prononcés dans les années 1720.

• À propos du « Sermon sur la Passion », prêché à Saint-Cyr : *Quand ce discours fut prêché devant la Reine de Pologne, Stanislas son auguste Époux ne soutenoit plus les revers qu'il avoit essuyés dans ce Royaume, que par sa fermeté, ou plutôt que par la protection du Ciel. Il faut dans ces tristes conjonctures aimer beaucoup la croix pour entendre pendant une heure entière le détail des amertumes, des horreurs mêmes qui y sont attachées*. La reine de Pologne était Catherine Opalinska, épouse de Stanislas Leszczyński et mère de Marie Leszczyńska.

• Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que Collet prêchait devant ces augustes personnalités : *Le Panegyrique de saint Vincent de Paul prononcé devant la même Princesse quelques années auparavant, avoit*

6. COSTE (P.), *Monsieur Vincent*, Paris, Éd. Desclée de Brouwer, 2^e éd., 1934.

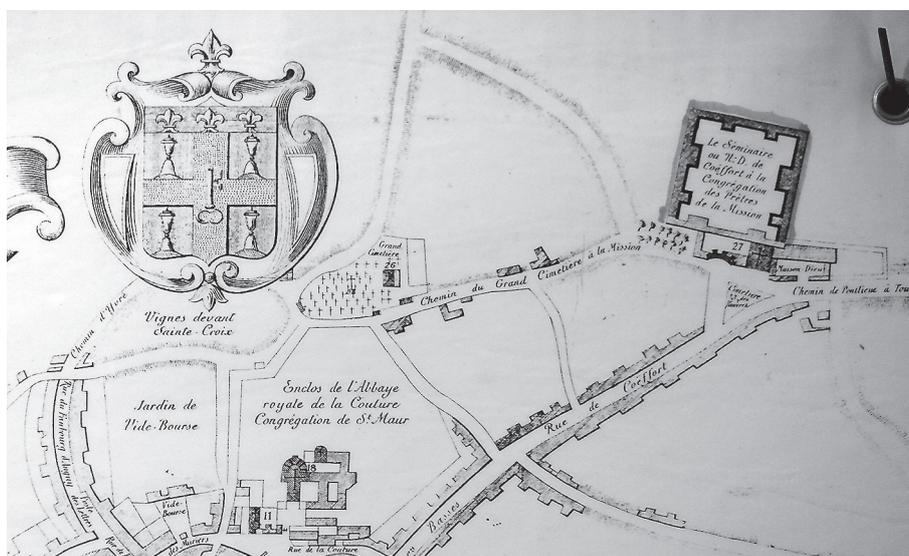


Fig. 9 : Plan de 1736, montrant la situation du séminaire de Coëffort.

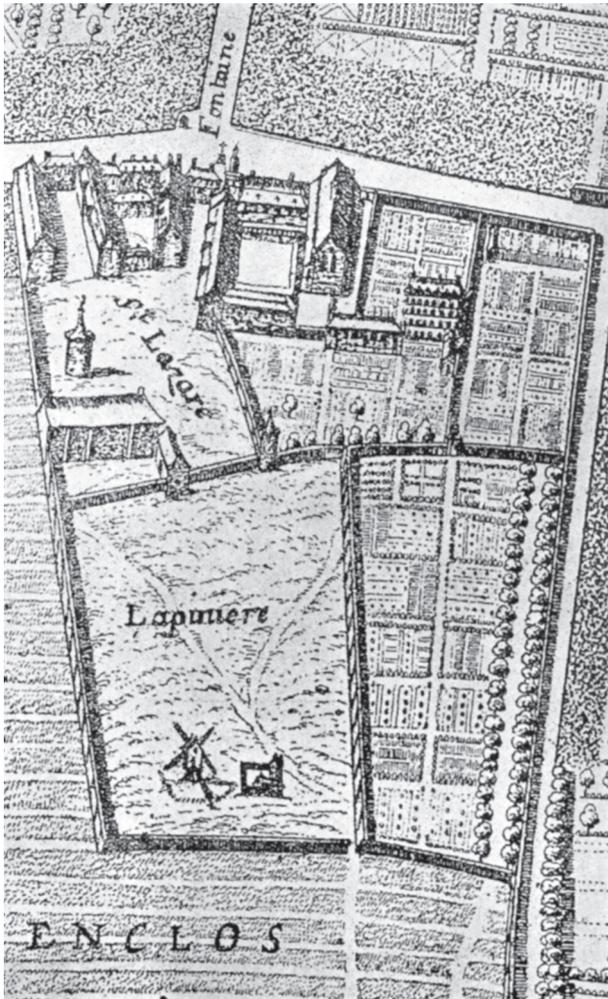


Fig. 10 : Saint-Lazare, d'après un plan de Paris de 1652.

fourni des idées plus riantes. Il n'y avait rien alors qu'on ne pût espérer. L'Orateur est à son aise quand il n'a qu'à féliciter. Qu'il est triste, quand son ministère ne lui offre que des larmes à essuyer! Le « Panégyrique de saint Vincent de Paul » fut prononcé à Saint-Cyr devant la reine de Pologne. Une phrase et une note permettent de cerner la datation :

- la phrase : *Rendez aux vœux de la Pologne affligée un Roi, que la grandeur de sa naissance, & l'intrépidité de son courage, mettroient de pair avec le premier des Césars, si sa Religion & sa piété ne le rapprochoient beaucoup des Constantin & des Théodose ;*
- la note : *Ce Discours, fait depuis longtems, fut prononcé devant la Reine de Pologne, dans le tems que le Roi Stanislas étoit rentré dans ce Royaume. Nos troupes avoient reçu quelques jours auparavant, un échec en Allemagne ; mais on venoit d'apprendre qu'elles avoient bien battu l'ennemi.*

La datation pourrait donc se situer dans une fourchette 1733-1736, années qui virent la tentative malheureuse de Stanislas Leszczynski pour se réinstaller à la

tête de la Pologne⁷. Du fait du thème traité, ce panégyrique peut avoir été composé depuis longtemps, par exemple à l'occasion de la béatification de Vincent de Paul, en 1729 (il ne fut canonisé qu'en 1737). Comme ce discours est signalé par Collet comme antérieur au « Sermon de la Passion », l'hypothèse de 1729 paraît plausible.

Il apparaît donc que, dès le début de sa carrière, Pierre Collet fut lié avec la famille Leszczynski, sans pour autant en tirer une position visible, car celle-ci avait une prédilection pour les Jésuites. Mais lorsqu'en 1764, ceux-ci seront expulsés du royaume, c'est en Collet que la famille royale trouvera le nouveau confesseur du Dauphin.

• Le *Sermon sur la Nativité de la Sainte Vierge* peut être assez précisément daté par son titre et un passage très lié à l'actualité du moment : *Mais surtout que la santé du Roi, si précieuse à la France, soit toujours à la tête de nos vœux. Peuple de Fontainebleau vous y êtes plus particulièrement intéressé : parce que vous voyez revivre dans cet auguste Petit-Fils de Louis-le-Grand les glorieuses qualités d'un Prince qui vous aimoit jusqu'à la tendresse ; qui vous regarda toujours comme son peuple favori ; & à la mémoire duquel vous devez un tribut éternel de soupirs et de larmes. Il n'y a pas longtems que nous avons été vivement alarmés sur la destinée de cet illustre Rejeton. Une maladie violente & impétueuse l'a conduit jusqu'aux portes de la mort ; & ce coup aussi terrible qu'imprévu a presque moissonné dans un instant nos plus douces espérances.*

Le 31 juillet 1721, le jeune Louis XV avait eu un malaise aux Tuileries et s'était alité, en proie à une forte fièvre. Le 2 août, on craignait le pire ; le parlement avait ordonné de découvrir la châsse de sainte Geneviève ; l'archevêque de Paris, M^{gr} de Noailles, prescrivit des prières publiques dans toutes les églises de la capitale avec exposition du Saint Sacrement. Deux jours plus tard, l'illustre malade était en voie de guérison et la joie éclatait le 6, quand on en eut pleine assurance : *Te Deum* à la Sainte-Chapelle, foules en liesse chantant et dansant dans les rues. Le 18 août, le roi fit sa première sortie pour entendre une messe d'action de grâce à Notre-Dame, ce que ne manquait pas de saluer Pierre Collet, présent dans l'assistance : *Nous l'avons vu nous-même au milieu des acclamations de ses Sujets, se prosterner humblement au pied de votre Sanctuaire & protester dans la première Église de la Capitale de son Royaume, qu'il ne veut consacrer qu'à vous seul une vie, qu'il ne tient que de votre libéralité. Bénissez, ô mon Dieu ! les prémices de sa reconnaissance. Affermissez l'ouvrage que vous avez commencé. Nous vous le demandons, non par des réjouissances aussi tumul-*

7. MURATORI-PHILIP (A.), *Marie Leszczynska*, Paris, Éd. Flammarion, 2010, p. 99-111. Du même auteur, *Le roi Stanislas*, Paris, Éd. Fayard, 2000, p. 93-138 ; dans ce dernier ouvrage, on peut lire : *Quant à Catherine Opalinska [épouse de Stanislas], elle n'habite plus Chambord. Dès le départ de son mari pour la Pologne, elle a trouvé refuge à la maison d'éducation de Saint-Cyr, où elle passe ses journées en dévotions, lamentations et regrets divers.*



Fig. 11 : Dessin de la façade de Saint-Lazare, le lieu étant devenu prison à partir de la Révolution (coll. part.).

tueuses que stériles, mais par des vœux pleins d'amour & de sincérité. Multipliez les jours du Roi. Le sermon, consacré à la fête de la Nativité de la Vierge, a donc été prêché le 8 septembre, à Fontainebleau⁸.

• L'année suivante, un «Panégyrique de saint Louis» fut prononcé à Fontainebleau : *Le Discours fait pour Fontainebleau y fut prêché en 1722, les RR. PP. Mathurins qui y ont été établis par saint Louis, y desservent la Chapelle du Roi*⁹. Louis XV ne présidait probablement pas cette cérémonie, car sa présence n'aurait pas manqué d'être saluée par l'orateur.

Pierre Coste, le savant biographe de saint Vincent de Paul, a probablement commis une erreur dans son évocation de la période qui, dans la vie de Pierre Collet, a suivi sa sortie du séminaire du Mans : *On l'envoya ensuite dans un séminaire de Bretagne, d'où il revint en 1731, rappelé par son supérieur général, sur les instances de Charles de Vintimille, archevêque de Paris.* Peut-être a-t-il fait un séjour dans un séminaire breton, mais l'étude de Philippe Moulis sur le séminaire de Boulogne-sur-Mer montre que Pierre Collet en fut le supérieur en 1730-1731. Félix Contassot confirme cette dernière version : [...] *il avait été reçu dans la Congrégation le 6 septembre 1717. Il professa à Saint-Lazare, devint supérieur du séminaire de Boulogne (1730-1731) [...].*

Collet fut rapidement reconnu et apprécié pour la qualité de son enseignement. L'illustration en est donnée par une des dernières œuvres publiées de son vivant : *Tractatus dogmatico-scholasticus de Deo ejusque attributis, autore Petro Collet, Congregationis Missionis presbytero, doctore theologo*, trois volumes publiés à

8. Au cœur d'une contrée giboyeuse, Fontainebleau fut un séjour privilégié pour la cour.

9. Les Mathurins tiraient leur nom d'une chapelle Saint-Mathurin, proche de leur monastère de Paris. Ils étaient également connus sous le nom de Trinitaires ou d'ordre de la Très Sainte Trinité pour la Rédemption des captifs et leur création remontait à 1198.

Bruxelles en 1769. L'auteur de la notice bibliographique de 1878 en fait le commentaire suivant : *Cet ouvrage, quoique publié dans la vieillesse de l'auteur, est un des premiers qu'il ait composés. Les principales thèses de ce traité avaient été soutenues en public par les élèves de Collet, à Saint-Lazare, dans des réunions où se trouvaient ordinairement un grand nombre de prélats attirés par la réputation du jeune professeur. Il avait négligé cette production de sa jeunesse et ne songeait nullement à la publier ; il s'y décida, à la prière d'un de ses anciens élèves jaloux de la gloire du maître, et lui remit son manuscrit, après en avoir retranché « multa juvenilia », et à la condition que le bénéfice entier de l'édition serait pour les pauvres.*

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE BOULOGNE-SUR-MER

Selon P. Moulis, Pierre Collet fut nommé supérieur du séminaire de Boulogne-sur-Mer, le 25 mai 1730. Cet établissement avait été fondé en 1668 par l'évêque Nicolas Perrochel, correspondant et ami de Vincent de Paul ; il avait légué ses biens au séminaire à condition qu'il fût dirigé par les Missionnaires de Saint-Lazare. Il était situé dans la ville. Dès sa création, il fut donc confié aux Lazaristes par l'évêque Le Tonnelier de Breteuil.

Selon P. Moulis, les effectifs annuels furent en moyenne de 52 séminaristes pendant la période 1716-1759. La plupart étaient internes et le prix de la pension variait de 195 à 210 livres, entre 1720 et 1737. Après une phase où les futurs prêtres reçurent une formation d'inspiration janséniste, depuis les premières classes au collège local tenu par les Oratoriens jusqu'au séminaire, sous l'épiscopat de M^{gr} de Langle, son successeur – M^{gr} Henriaux – rétablit l'orthodoxie ultramontaine. C'est donc de cette situation qu'hérita Collet.



Fig. 12 : La bulle *Unigenitus* vue par les Jansénistes.

Avec la bulle *Unigenitus*, fulminée par le pape Clément XI contre les 101 propositions de Pasquier Quesnel (8 septembre 1713), la querelle janséniste était entrée dans la seconde grande phase de son histoire mouvementée. Le 5 mars 1717, quatre évêques, dont celui de Boulogne, considérant que les propositions de Quesnel n'exprimaient que le vrai sens et le pur esprit des saints canons, des Pères et de l'Écriture, signèrent une déclaration faisant appel à un concile général (d'où le qualificatif d'*Appelants* attribué aux Jansénistes). Douze autres évêques les rejoignirent, ainsi que le cardinal de Noailles, archevêque de Paris ; le mouvement en faveur de l'Appel gagna la Sorbonne.

Un arrêt du conseil d'État ordonna la suppression d'un écrit intitulé *Relation de ce qui s'est passé dans l'Assemblée générale de la Congrégation de la Mission tenue à Paris le premier août 1724*. Il était reproché à ce texte de tendre non seulement à exciter le trouble & la division entre les membres de ladite Congrégation, mais encore à renouveler les disputes qui ont cy-devant agité l'Église de France au sujet de la Constitution « *Unigenitus* » [...]. Quelques opposants rentrèrent dans le giron, mais trente-huit prêtres furent expulsés de la congrégation de la Mission. La thérapie était violente, mais elle fut efficace.

Pierre Collet dirigea l'établissement de Boulogne durant une année, du 25 mai 1730 au 12 novembre 1731. Son séjour fut parmi les plus brefs (les supérieurs restaient cinq ans en moyenne), mais son départ fut lié à un appel à Paris pour une autre mission. La fonction était prenante et lourde de responsabilités : *Le supérieur avait la conduite générale du séminaire et traitait avec le prélat de toutes les questions concernant la réception des élèves, les bourses, les études, les ordinations, voire les renvois. Il veillait aussi à la discipline dans l'établissement, contrôlait le travail des régents et des élèves et quelquefois enseignait*. Aussi était-elle confiée à des prêtres expérimentés et solides, notamment dans les diocèses difficiles comme celui de Boulogne.

Les informations font défaut sur l'administration de Collet et les éventuelles difficultés qu'il put rencontrer sur le terrain. Selon P. Moulis, il joua sans doute un rôle de premier plan dans un événement hautement symbolique pour la congrégation de la Mission : *Ce fut probablement Collet qui organisa à Boulogne-sur-Mer, avec l'accord de l'évêque, les fêtes en l'honneur de la béatification de Vincent de Paul*.

ADVERSAIRE DES JANSÉNISTES

Le continuateur de Tournély

Sur l'insistance de M^{gr} Charles-Guillaume de Vintimille du Luc, archevêque de Paris, Pierre Collet abandonna la direction du séminaire de Boulogne-sur-Mer. La nouvelle mission – et non des moindres – qui lui était confiée était la continuation de l'œuvre de Tournély, un des théologiens les plus réputés de son temps, décédé peu auparavant.

Honoré Tournély est né à Antibes le 28 août 1658, semble-t-il dans une famille très modeste. On peut lire dans sa notice du *Nouveau dictionnaire historique* (1804) : *Il gardoit les pourceaux comme Sixte-Quint, lorsqu'ayant aperçu un carosse dans la route de Paris, il lui prit envie d'aller voir un de ses oncles qui avoit une petite place à Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce fut à ce bon prêtre qu'il dut son éducation*. On ne peut s'empêcher de faire un rapprochement avec les humbles origines de Pierre Collet.

Après de solides études de philosophie et de théologie – *on aurait dit qu'il était né pour ces deux sciences* – il fut reçu docteur de Sorbonne en 1686. De 1688 à 1692, il exerça comme professeur de théologie à Douai. À Paris, il se lança dans des controverses avec les Jansénistes et pesa de toute son autorité, tant auprès de l'Assemblée du Clergé qu'à la Sorbonne, pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. Après la mort de Louis XIV et avec la bénédiction du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, les Jansénistes s'imposèrent à la faculté de théologie de Paris : la bulle *Unigenitus* fut supprimée des registres, Tournély et plusieurs docteurs de Sorbonne exclus (1716). Ils ne furent rétablis qu'en 1721, à l'initiative du Régent.

Tournély mit à profit sa « retraite » pour réviser ses cours, encouragé par le cardinal de Fleury. Ils furent réunis sous le titre *Praelectiones theologicæ* et publiés en 1725. Il y travaillait toujours, *lorsqu'une attaque d'apoplexie le priva de la vue, et le conduisit au tombeau le 26 décembre 1729, à 71 ans*. C'est donc pour compléter cette œuvre majeure dans l'enseignement de la théologie morale que M^{gr} de Vintimille fit appel à Pierre Collet¹⁰.

Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, s'était montré nettement favorable aux Jansénistes ; puis, l'âge venant et les pressions se multipliant, l'attitude du prélat avait été fluctuante. Le navire de l'Église parisienne roulait d'un bord sur l'autre dans la tempête, ce qui ne facilitait pas la cohésion de l'équipage ; les remous au sein de la congrégation de la Mission l'attestaient. Nombre de docteurs de la faculté de théologie de Paris s'étaient prononcés contre la bulle *Unigenitus*. Mais en octobre 1729, une lettre de cachet signifiait que tous les docteurs « appelants » étaient privés de toutes fonctions et prérogatives, et exclus des assemblées de la faculté. Le 26 novembre suivant, 84 des exclus présentèrent une requête au Parlement. Le 1^{er} février 1730, ils furent cent à renouveler la démarche¹¹. En avril 1730, près de trois cents prêtres jansénistes, qui exerçaient leur ministère dans le ressort du diocèse de Paris, furent frappés d'interdit. Les établissements d'éducation jansénistes furent fermés et leurs élèves dispersés. La tension était donc extrême quand Collet avait regagné la capitale.

10. La matière essentielle concernant la vie de Tournély est tirée de : *Nouveau dictionnaire historique*, par L. M. CHAUDON et F. A. DELANDINE, Lyon, Boyset aîné, 1804, t. XII ; SCHOLASTICON : Ressources en ligne pour l'étude de la scholastique moderne, 1500-1800.

11. GUETTÉE (abbé), *Histoire de l'Église de France. Composée sur les documents originaux et authentiques*, t. XII, livre 11, Paris, 1856.



Fig. 13 : Jansenius, évêque d'Ypres.

Par livres combattre...

Dès ses premiers ouvrages, Pierre Collet se montra un adversaire déterminé du Jansénisme. Il le fit d'abord en professeur de théologie, soucieux de préserver les étudiants, tout particulièrement ceux qui se destinaient au sacerdoce, des tentations de l'« hérésie » : en 1730, il publia en latin *Dissertatio scholastica de quinque Jansenii propositionibus & ad usum studiosae juventutis* (titre que l'on peut traduire *Dissertation scolastique sur les cinq propositions de Jansenius & à l'usage de la jeunesse étudiante*).

UN ANTIJANSÉNISTE DÉTERMINÉ, MAIS PAS EXTRÉMISTE

Lettres d'un théologien au RPA de Grazac où l'on examine si les hérétiques sont excommuniés de droit divin.

Dans ses autres écrits à caractère polémique, au sujet du Jansénisme, Pierre Collet avançait masqué, sans précision du nom de l'auteur – ce qui était fréquent à l'époque. Ainsi lui attribue-t-on la paternité d'une série de lettres publiées sous le titre *Lettres d'un théologien au RPA de Grazac où l'on examine si les hérétiques sont excommuniés de droit divin* en 1737-1738 : ces cinq lettres sont datées des 1^{er} mars 1737, 9 janvier 1738, 24 janvier, 26 février et 12 avril 1738. Le Père André de Grazac, Capucin de S. Estienne en Forez (ou tel autre Écrivain à qui il veut bien prêter son nom), était depuis des années une cible de choix des *Nouvelles Ecclésiastiques*.

Les Nouvelles ecclésiastiques

Cette publication janséniste clandestine fut une des aventures les plus originales de l'histoire de la presse en France. Les *Nouvelles ecclésiastiques* ont paru pour la première fois le 23 février 1728, avec le sous-titre *Mémoire pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus*.

Publié chaque semaine sur un format de quatre, puis bientôt huit pages in-quarto, avec un tirage de 6000 exemplaires, cet organe, qui recueille des informations extrêmement sûres, prises jusque dans les cercles les plus proches du pouvoir, a été l'un des leviers essentiels du « parti » et remplit le programme qu'il se proposait dès l'origine : sous la forme « d'un récit des faits simples, court et exact », il veut réussir à ramener vers ces « innocents persécutés » que sont les appelants « quantité de personnes prévenues de bonne foi, à exciter la multitude plongée dans l'insensibilité sur les grands maux de l'Église, et à rendre tout le monde attentif à des événements qui doivent intéresser tout le monde. » L'organe a atteint très largement les couches urbaines [...]. Par leur impact, les « *Nouvelles ecclésiastiques* » ont largement contribué à façonner l'opinion publique : elles ne sont certainement pas étrangères au développement d'un anticléricalisme qui s'élève contre le despotisme exercé sur les consciences, ni non plus à la généralisation d'une hostilité vis-à-vis des jésuites¹². La publication resta clandestine jusqu'en 1791, puis continua au grand jour pendant douze années.

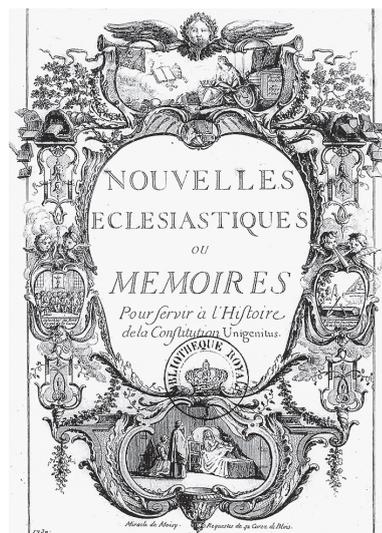


Fig. 14 : Frontispice des *Nouvelles Ecclésiastiques*. L'illustration évoque la miraculée de Moïse (coll. Archives diocésaines de Blois).

12. JULIA (D.), « L'affaiblissement de l'Église gallicane », in : *Histoire de la France religieuse*, t. 3, Paris : Seuil, 1991, p. 36.



Fig. 15 : La déroute et confusion des jansénistes, gravure antijanséniste.

Il faut dire que le Capucin n'y allait par quatre chemins pour condamner les Jansénistes. Comme les plus ardents des « constitutionnaires » (partisans de la constitution ou bulle *Unigenitus*), il considérait que les défenseurs des thèses de Pasquier Quesnel étaient des « calvinistes honteux ». Il n'était pas question pour un catholique digne de ce nom de « communiquer » avec ces « hérétiques » sous peine des pires supplices infernaux : Ainsi (conclut-il, p. 240) tout fidèle soit Prêtre, soit Évêque, soit Pape même, qui communique avec les Hérétiques, leurs Successeurs, ou leurs Communicateurs, est un prévaricateur, sans qu'aucune Puissance humaine ni angélique en puisse dispenser.

Il ne faisait pas bon être placé entre le marteau et l'enclume, entre les Jansénistes purs et durs et les « constitutionnaires » les plus radicaux comme André de Grazac. Ce fut le cas de Pierre Collet qui, sans trouver grâce auprès des *Nouvelles Ecclésiastiques*, s'attira les foudres du Capucin : Ces hommes aigres & emportés (dit-il page 230) qui ont eu la témérité de nous traiter de « Fanatiques ou d'Antichrétiens », ou qui nous ont défié « de trouver quelque autorité qui prouve clairement que ceux qui communiquent avec les Communicateurs sont dans le même cas, & se rendent coupables du même crime », & qui traitent notre sentiment « d'imagination la plus outrée ». Le Capucin prouve contre ces Constitutionnaires « Tolérans qui sont (dit-il p. 58) plus criminels que les Calvinistes & autres Hérétiques, & les Appellans mêmes »¹³.

13. *Nouvelles Ecclésiastiques*, 1734 ; consultable en ligne sur BnF-Gallica. Cet article réagissait à un ouvrage du Père de Grazac, *Principes catholiques, &c.*, édité en 1728. Le fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Senlis possède une lettre de l'auteur envoyée au pape Benoît XIII, suivie de *Lettres de la Cour de Rome adressées au Révérend Père André de Grazac, Capucin, au sujet de son livre : « Principes catholiques, &c. »*. Le journal janséniste fait état d'une autre lettre, envoyée au pape Clément XII en août 1730 (Benoît XIII est mort le 21 février) et qui, elle aussi entraîna un avis favorable aux thèses de l'auteur, qui ne manquait pas de se prévaloir de ce soutien de Rome. Toujours en 1730

Le journal janséniste, irrité par la publication d'écrits soutenant la thèse du Père de Grazac, revint sur le sujet en 1736. La querelle rebondit dans le numéro du 17 juin 1738. L'affrontement semblait se situer entre les deux clans des partisans de la bulle *Unigenitus*, le Capucin confirmant sa totale intransigeance : [...] ceux qui communiquent avec les Appellans [Jansénistes] d'une manière médiate ou immédiate, sont excommuniés & séparés de l'Église ; de telle sorte que toute Communion ecclésiastique avec les uns & les autres est deffendue de droit divin ; qu'ils sont également déchus de toute charge, dignité & juridiction. Parmi les trois écrits récents, justifiant les thèses des constitutionnaires tolérants figurait la *Lettre d'un Théologien au R. P. de Grazac, où on examine si les Hérétiques sont excommuniés de droit divin...* Le même titre que celui de l'ouvrage attribué à Pierre Collet, si ce n'est le passage du pluriel au singulier ; et la dernière des cinq lettres datait du 12 avril 1738. Il est donc difficile de ne pas opérer le rapprochement.

Après avoir précisé que l'auteur de la *Lettre* [...] était un partisan déterminé de la bulle *Unigenitus* – ce qui était bien le cas de Collet – le rédacteur janséniste des *Nouvelles Ecclésiastiques* ne pouvait faire mieux que de reprendre son argumentation, ce qui était en quelque sorte un compliment : [...] dans la *Lettre d'un Théologien au P. de Grazac, le système des Incommunicans est clairement expliqué, & réfuté avec modération par un Constitutionnaire d'ailleurs très déclaré. Il cite en marge sept ou huit Écrits composés pour la deffense de ce système ; & il fait voir quelles en seroient les suites funestes, si l'on s'y conformoit dans la pratique. [...] C'est* (dit encore le Constitutionnaire Tolérant) [Collet] avaler les conséquences quand on a posé les principes... Nous nous garderons bien (continue-t-il en parlant au Constitutionnaire « Incommunicant ») [Grazac] de prier avec vous le digne Pontife qui remplit aujourd'hui le Siège de S. Pierre, de « frapper de sa houlette pastorale » ceux qui ne pensent pas comme vous, de les traiter comme des « schismatiques & d'effacer leurs noms des Diptiques sacrés ». Et il termine sa *Lettre* par ces paroles remarquables, de la part d'un Constitutionnaire : « Sur tout, Mon Père, dans votre Réplique, point de Bulles, point de Conciles, point de Lettres de Rome &c ».

La première lettre fut empreinte de respect à l'égard du Père de Grazac : Vos lumières sont bien supérieures aux miennes ; je me fais un plaisir de vous rendre cette justice ; & je souhaite que mon aveu vous fût aussi glorieux qu'il est naturel & sincère.

Dans la deuxième lettre, le ton avait sensiblement changé. D'abord, Collet n'appréciait guère d'avoir eu bien des difficultés à se procurer la réponse de son antagoniste : Enfin, mon Révérend Père, votre réponse à ma

furent publiées des *Réflexions critiques et catholiques sur la déclaration et profession de foy du S^r Faure, curé de Bouthéon*, sous la signature d'André de Grazac, capucin, prêtre. A. de Grazac n'était pas un pseudonyme.

*première lettre est venue jusqu'à moi. Ce n'est pas sans peine que j'en ai eu un exemplaire. L'Agent général de votre Parti la portoit à Paris de maison en maison, mais il avoit grand soin de ne la montrer que par la couverture [...]. Il y avoit près de sept mois qu'on l'annonçoit ; l'impatience où j'étois de la voir étoit juste & naturelle. Cette réponse du capucin de Grazac s'intitulait *Réflexions catholiques et critiques sur la première Lettre d'un Théologien* (1737).*

Le théologien fut assurément choqué des qualificatifs dont il était affublé ; on l'accusait, ni plus ni moins, d'être *un homme dont le système est une copie fidelle de celui du ministre Jurieu ; un homme entièrement séparé du sein de l'Église, & dont les obsessions sont des cris de schismatique ; un homme enfin qui fait à peu près « ce que faisoient les Infidèles... , lorsqu'ils accusoient les chrétiens de sacrifier des enfans, de les manger ensuite, en distribuant à chacun des assistans un morceau de sa chair », ce sont vos termes.*

Malgré la vivacité de l'attaque, Collet opta pour l'humour : *Je continue à vous en faire mes remerciemens. Non seulement je me trouve plus heureux que cet ancien philosophe, qui étoit obligé de donner de l'argent pour se faire dire des injures, mais je dois reconnoître que vous m'avez ménagé. Vous me dites moins de duretés dans un écrit qui a plus de cent pages, que vous n'en avez dit dans cent lignes au Révérend Père Hoignant & à un religieux de l'ordre des Minimes, qui ont osé écrire contre vous. Collet se montrait d'une grande fermeté dans ses positions : J'entendrois mille fois la messe, les vêpres, le salut dans une église toute desservie par des hérétiques, sans être tenté un moment de devenir hérétique comme eux ; au lieu que trois ou quatre entretiens dans une visite familière pourroient m'ébranler peu à peu, & m'entraîner à la fin. Pour lui, il y avait, de toute évidence, hérétique et hérétique : Il faut, pour entendre ma pensée, supposer qu'il y a deux sortes d'hérétiques. Les uns, comme les protestans ont leur Église séparée de celle de l'Église romaine, ils rejettent sa communion, & ils ne veulent tenir d'elle ni mission, ni pouvoir, ni autorité. [...] Il y a au contraire d'autres hérétiques moins désespérés, qui font profession de reconnoître le centre de l'unité catholique, qui le soutiennent même contre ceux qui l'attaquent, & qui reconnoissent la nécessité de la mission des premiers Pasteurs.*

Désormais, les amabilités n'étaient plus à l'ordre du jour et les trois lettres suivantes offrent un véritable florilège de phrases assassines :

- *dispensez-moi d'éplucher ce que vous dites à cette occasion ; il me faudroit trois pages pour relever tout le galimatias que vous avez mis dans une seule ; j'avois commencé à le faire ; mais si vous ne voulez pas être ménagé, le public mérite de l'être (troisième lettre) ;*
- *ce vain étalage de grands noms n'impose à personne : il y a longtemps qu'on est fait à votre stile ; & il est fâcheux d'être réduit à vous dire, ou que vous*

entendez mal ce que vous lisez, ou que vous faites un bien petit usage de vos grandes lectures (quatrième lettre) ;

- *il est temps que je prenne congé de vous. Vous pourrez désormais me répondre tant qu'il vous plaira, & citer à votre ordinaire cent pages de l'Écriture, des Pères & des Conciles. Je vous promets un grand et profond silence, & je suis bien fâché de ne vous l'avoir pas promis plus tôt : il n'y a ni plaisir ni profit à disputer avec vous (cinquième lettre).*

Le calme revenu, P. Collet regretta la rudesse de certaines de ses réactions : *L'indécente manière dont je fus traité dans la réponse, qui ne parut que dix mois après, me le fit prendre sur un autre ton. J'eus tort, ce n'est pas la vivacité qui ramène. Cependant, et c'était l'essentiel à ses yeux, il avait étouffé un inquiétant incendie : Quoi qu'il en soit, mes quatre dernières lettres sont demeurées sans réponse ; & n'ont pas laissé de mettre la paix dans des communautés, que les écrits de ce petit Parti avoient terriblement intriguées. Deux autres éditions furent données en 1764, à Lyon et de nouveau à Bruxelles.*

Lettres critiques sur différents points d'histoire et de dogme, adressés à l'auteur de la Réponse à la Bibliothèque janséniste / par M. le prieur de S. Edme.

C'est sous un pseudonyme que Pierre Collet publia, en 1744, un autre ouvrage polémique à l'égard des thèses jansénistes : *Lettres critiques sur différents points d'histoire et de dogme, adressés à l'auteur de la Réponse à la Bibliothèque janséniste/par M. le prieur de S. Edme.* Une nouvelle édition, dans un format différent, fut donnée à Turin, en 1751 ; une autre en 1754. Comme dans sa polémique avec le Père de Grazac, Collet – alias le prieur de Saint-Edme – ne s'attaqua pas au cœur de la doctrine janséniste, mais traita avec vivacité des relations entre Vincent de Paul et l'abbé de Saint-Cyran, figure de proue du Jansénisme. Sur le ton, le théologien lazarisiste, sans en avoir l'air, montrait dès les premières lignes qu'il ne s'en laisserait pas compter : *Je tâcherai selon mes forces présentes, de me tenir par rapport à votre personne, dans les bornes d'une juste bienséance. Ainsi je me garderai bien de débiter, par dire en adoptant vos termes, qu'il suffit de jeter les yeux sur votre ouvrage pour s'apercevoir « tout d'un coup, que c'est une rapsodie d'un grand nombre de fables, d'impertinences & de calomnies » ; qu'il « ne servira certainement pas à immortaliser votre mémoire ; que les savans n'en ont témoigné que du mépris [...].*

Collet condamnait de la manière la plus ferme les manipulations dont les Jansénistes accusaient les Lazaristes, à partir de la première *Vie* de Vincent de Paul, écrite par son ami Louis Abelly, évêque de Rodez : *Il est faux que M. Abelly ait prêté à S. Vincent les discours qu'il lui fait tenir sur le compte de S. Cyran. Il est faux que Messieurs de la Mission aient retranché dans une nouvelle édition de la Vie de leur Instituteur, ce qui concernoit & ce même abbé, & le Jansénisme. Il est*



Fig. 16 : Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (coll. part.).

faux que le S. Prêtre ait « toujours » été lié, & « fort lié » avec S. Cyran; enfin il est faux qu'il « ait assisté à ses funérailles ».

Pierre Collet dresse un intéressant état des biographies de Vincent de Paul : [...] *il n'y a eu jusqu'ici en notre langue que deux histoires de S. Vincent de Paul (Je ne parle point de l'Abrégé qui parut au temps de la Béatification [...]). Nous en compterons trois, quand il plaira à celui qui est chargé d'en donner une nouvelle; elle sera bonne apparemment, car elle se fait bien attendre.* Il s'agit probablement d'une pointe d'humour : en 1744, on ne voit guère qui, hormis Collet, pouvait travailler à une *Vie* de saint Vincent de Paul, qui parut d'ailleurs quatre ans plus tard.

Il n'est pas question, ici, de reprendre le détail de l'argumentation développée sur des dizaines de pages. À la page 11, Collet fait allusion à deux écrits, dont celui d'un jeune professeur de Saint-Lazare qui, dès 1724, aurait dénoncé les tromperies des Jansénistes à propos des liens entre Vincent de Paul et Saint-Cyran : *il fit imprimer il y a près de vingt ans une lettre, qui quoique très courte démontroit l'imposture.* Et il précise dans une note : *Cette lettre se trouve dans un ouvrage intitulé « Observations dogmatiques, historiques, critiques, sur les ouvrages, la doctrine & la conduite de Jansénius, de l'Abbé de S. Cyran, &c.» imprimé à Ypres en 1724, voyez les pages 252 & 253.* Et il en profite pour lancer une pique : *Mais vous avez pu, Monsieur, vous avez même dû ignorer l'un & l'autre; l'écrit raisonné, parce qu'il est resté manuscrit; la lettre du professeur, parce qu'elle ne se trouve que dans un ouvrage fort antijanséniste; & que ces sortes d'ouvrages ne méritent apparemment pas que vous preniez la peine de les lire.* Quant au jeune professeur, Collet exerçait cette fonction à Saint-Lazare en 1724; et il est

permis de se demander s'il n'était pas lui-même l'auteur de la lettre en question...

Pierre Collet était un vieillard quand une fronde se déclencha dans le diocèse de Troyes contre lui, ou plutôt contre son œuvre, en 1764. Elle prit la forme d'une *Dénonciation de la théologie de M. Pierre Collet, prêtre de la Congrégation de la Mission faite à Monseigneur l'Evêque de Troyes par un grand nombre d'Écclésiastiques de son diocèse, et présentée à ce Prélat le 21 septembre 1764.* Ce libelle de 120 pages, fut édité l'année suivante. Il s'agissait de faire revenir M^{gr} Claude de Barral sur sa décision d'introduire dans son diocèse le *Manuel de Théologie*¹⁴ de Collet. On peut penser que ce titre, non conforme à ceux rencontrés pour intituler les œuvres du Lazariste, désigne les sept volumes du «Petit Collet», résumant les dix-sept où le théologien avait rassemblé les cours de Tournély et les siens propres.

Ce n'était certes pas un hasard si la colère contre le théologien lazariste bouillonnait dans le diocèse de Troyes. Celui-ci avait été, avec son voisin d'Auxerre un des principaux et plus tenaces bastions du Jansénisme en France pendant plusieurs décennies. Dans ces diocèses où l'affrontement était particulièrement âpre, les séminaires et leur enseignement étaient en première ligne : *Au séminaire de Troyes et en plusieurs autres parmi les premiers qui furent fondés, vraisemblablement furent enseignés les manuels recommandés par M. Vincent, ceux de Binsfeld et de Bécán. [...] Au milieu du XVIII^e siècle, pendant la crise janséniste qui sous M^{gr} Bossuet envahit le diocèse de Troyes, on enseignait au séminaire Charles Witasse (1660-1716), janséniste [...]. Après la démission de M^{gr} Bossuet, son successeur, M^{gr} Poncet, imposa au séminaire la Théologie de Poitiers [...]. À la Théologie de Poitiers succéda en 1762 celle de Collet, que M^{gr} de Barral fit adopter. La presse janséniste se déchaîna naturellement comme elle l'avait toujours fait contre le docte Lazariste, continuant de Tournély*¹⁵.

En 1756, le choix des ouvrages de Collet pour l'enseignement au séminaire d'Auxerre avait été sévèrement critiqué par les *Nouvelles Ecclésiastiques*, tout comme le retour des Lazaristes à la direction de l'établissement : *M. de Caylus s'étoit cru obligé d'ôter son Séminaire aux Lazaristes; c'est pour cela même que son successeur s'est hâté de le leur rendre. [...] Le 29 du mois de juin dernier, le Sieur Broquevieille Supérieur du Séminaire, prononça ici le Panégyrique de S. Pierre [...].*

Interrogé [...] s'il est prêt à exhiber les Cahiers de Théologie qu'on y enseigne, quand il en sera requis : il répondit [...] qu'on y enseigne un Auteur imprimé avec Approbation, & Privilège du Roi, qu'il croit être Pierre Collet. [...] N'est-il pas étonnant que le Supérieur d'un Séminaire ne dise qu'en doutant, quelle est la Théologie qu'on y enseigne : Il « croit », dit-il, que

14. Intitulé de l'ouvrage dans le résumé de la monographie de D. Planchot consacrée à ce point dans le séminaire de Bernard Plongeron, Institut catholique de Paris, 1984.

15. *Ibid.*

c'est celle de Pierre Collet. Est-ce donc une chose indifférente pour lui, & qui ne mérite pas seulement qu'il s'en assure? Ou bien tout est-il problématique à ses yeux dans la science de la Religion & du salut? Les malheurs du tems ont rendu sans doute les amis de la Vérité distraits sur la Théologie de ce Pierre Collet, Lazariste encore vivant. Cette Théologie est composée dans les mêmes principes que celle de Tournely, & celle appelée « de Poitiers ». Ces trois Auteurs sont aujourd'hui les seuls qu'on mette entre les mains des Séminaristes¹⁶.

Dans le libelle, Collet était présenté au prélat comme l'avocat du Diable : *Nous le disons avec douleur, mais nous sommes obligés de le dire, c'est dans votre séminaire, Monseigneur, que se trouve la source du mal qui cause nos alarmes & qui fait le sujet de nos plaintes. Ce que vous avez établi pour être une odeur de vie, devient une odeur de mort. Vous voulez que ceux qui se préparent aux Saints Ordres & aux fonctions du saint Ministère auxquelles ils seront employés, trouvent dans le séminaire une école à laquelle ils s'instruisent des vérités qu'ils seront chargés d'annoncer, & des règles qui doivent être suivies, soit dans le gouvernement des âmes, soit dans la dispensation des sacrements. Mais la théologie qu'on leur enseigne, ne peut que les égarer sur tous ces objets, parce qu'elle est pleine d'erreurs sur le dogme, de principes dangereux & de maximes corrompues sur la morale, & de décisions de tout genre, téméraires, fausses & déjà condamnées.*

Suivait une longue énumération de critiques et de reproches. Collet se voyait surtout accusé d'être un affreux casuiste, toujours prêt à excuser un délit et ainsi à compromettre l'ordre social. Après un long et implacable réquisitoire, les procureurs concluaient sur une condamnation globale de l'œuvre de Collet : *Quoique nous n'ayons parcouru dans cette Dénonciation que la plus petite partie de la théologie du sieur Collet, nous croyons, Monseigneur, avoir pleinement justifié nos plaintes & les motifs de notre démarche. Tant d'erreurs que nous venons de vous exposer, erreurs capitales, erreurs manifestes, prouvent évidemment que la doctrine de ce théologien n'est point la doctrine de l'Église; que la morale qu'il enseigne est une morale corrompue; & que sa théologie, remplie d'erreurs & de maximes pernicieuses, n'est propre qu'à gâter l'esprit & le cœur de ceux qui seroient assez malheureux pour en faire la règle de leurs sentiments.*

Cette « Dénonciation » était signée de 109 ecclésiastiques, dont trois archidiacres, plusieurs chanoines de la cathédrale, le gros bataillon étant constitué de curés. C'était tout de même une fraction importante du clergé diocésain et ce chiffre confirmait pleinement la puissante influence janséniste.

Face à l'assaut des Jansénistes de Troyes, Pierre Collet trouva au moins un défenseur en la personne de Louis Le Grand (1711-1780). Ce sulpicien, docteur en théologie, s'était déjà signalé par des publications, un

Traité de l'Incarnation (1750), des *Leçons théologiques sur Dieu et ses attributs* (1751), doctes ouvrages en latin. Mais en 1764, il écrivit en français une *Défense de la théologie de Collet*, que l'on ne peut s'empêcher de mettre en relation avec la contestation de Troyes. L'année précédente, il avait rédigé une longue note dans laquelle il évoquait le rôle essentiel de la théologie de Tournély et de son continuateur – le fameux CDT («continuateur de Tournély»), alias Collet – dans l'enseignement au prestigieux séminaire de Saint-Sulpice : *Ceux qui commencent à étudier la théologie, et qui veulent faire leur cours à la faculté de théologie, vont d'abord, pendant trois ans, sous deux professeurs de la faculté, dont ils écrivent les cahiers. De plus ils ont au séminaire, pendant ce temps-là, des conférences sur différents sujets de théologie dogmatique, savoir : sur les attributs de Dieu et la Trinité, principal objet de la thèse des bacheliers ; sur l'Église, la Grâce, l'Incarnation, les Sacrements en général, l'Eucharistie, l'Ordre ou la Pénitence. Les livres qu'ils consultent là-dessus sont les traités de Tournély et des continuateurs ou abrégiateurs de Tournély¹⁷.*

Il se pourrait bien que la période 1764-1766 ait correspondu à une offensive d'ampleur contre Collet et son œuvre. Ce fut le moment de sa nomination comme confesseur du Dauphin, d'où un prestige que sa modestie ne parvenait pas à dissimuler et qui lui valut autant d'ennemis que d'envieux.

SUPÉRIEUR DU COLLÈGE DES BONS-ENFANTS

Sans autre précision, il semble que Collet fut professeur de théologie à Saint-Lazare, pendant une bonne partie des années 1720 : *Dès qu'il eut fait ses vœux (7 septembre 1719), il fut chargé d'enseigner la théologie dans la maison de Saint-Lazare ; il est certain, du moins, qu'il était chargé d'un cours en 1720, car il déclare lui-même dans ses « Lettres critiques » qu'il est l'auteur d'une lettre publiée vers cette époque « par un jeune professeur de Saint-Lazare ».* Cette période de professorat est absolument nécessaire pour admettre qu'il fit ses preuves d'enseignant et de théologien, d'une manière suffisamment brillante pour se rendre indispensable à un archevêque de Paris ainsi qu'à un cardinal et premier ministre...

Le 12 novembre 1731, Pierre Collet fut nommé supérieur du collège des Bons-Enfants, séminaire lazariste de Paris. C'était la pépinière de la congrégation de la Mission, d'autant plus prestigieuse que le premier « principal » avait été Vincent de Paul, à partir du 15 juillet 1627. C'est là que le fondateur avait initié ses conférences ecclésiastiques, puis les retraites d'ordinands. Et à partir de 1642, l'établissement était devenu un séminaire de fait. En 1707, le cardinal de Noailles

16. *Nouvelles Ecclésiastiques*, 29 octobre 1756.

17. M^{er} MÉRIC, *Histoire de M. Émery et de l'Église de France*, Paris : Libr. Poussielgue, 1895, t. I, p. 14 sq.



Fig. 17 : L'emplacement du collège des Bons-Enfants, sur un plan du XVI^e siècle.

l'admit officiellement comme un des séminaires du diocèse de Paris. Les élèves suivaient les cours des universités, mais ils recevaient une formation complémentaire aux Bons-Enfants.

La mission de l'établissement restait celle fixée dans le règlement de 1645 : *Ce Séminaire est institué pour honorer le sacerdoce de Notre Seigneur et former Messieurs les Ecclésiastiques en la vertu et science que leur ordre et vocation demande d'eux. C'est pour cela qu'on y enseigne avec une méthode courte et facile la philosophie, la théologie morale, la scolastique, la manière d'administrer les sacrements, le plain-chant, les cérémonies de l'Église, la méthode de catéchiser, prêcher et confesser, et la pratique de tout cela, tant dans la maison que dans les missions, et ensemble les moyens de le faire avec esprit et dévotement ; et enfin, on tâche de leur faire apprendre par pratique la science des Saints, c'est-à-dire les vertus chrétiennes, particulièrement l'humilité, la mortification, la modestie, le zèle des âmes et la vraie dévotion. Et c'est à quoi tendent la méditation, les conférences de piété, les exhortations, les retraites spirituelles, la lecture des livres de dévotion et autres semblables exercices qu'on y fait, et surtout le bon exemple qu'on se donne les uns aux autres.*

Dans l'ombre de Marie Leszczyńska

Pierre Collet semble avoir entretenu très tôt d'excellentes relations avec la reine Marie Leszczyńska et ses parents, le roi de Pologne Stanislas et son épouse. C'est, en tout cas, ce que laisse entendre l'Avertissement qui introduit le second tome de son ouvrage *Sermons pour les retraites, avec des discours ecclésiastiques, des panégyriques, &c.* De même pour un « Panégyrique de saint Vincent de Paul », qui fut prêché à Saint-Cyr devant la reine de Pologne. Collet faisait allusion aux événements politiques et militaires : *Nos guerriers vous*

offrent leur sang ; Ministres des Autels nous ne pouvons, Seigneur, vous offrir que nos sacrifices & nos larmes. Vous venez encore de les bénir par le succès le plus éclatant. Vous permettez à l'Aigle effrayé ses surprises ténébreuses : c'est sous les yeux du Soleil, que vos François combattent & triomphent. Continuez, Dieu des batailles, à protéger l'homme, que votre droite s'est choisi. Il est tems que vous vous souveniez de David, & de toutes les vertus qu'il a pratiquées. Que ne m'est-il permis de tenter le détail de celles de son auguste Épouse ? [...].

C'est encore à Nancy que fut édité, en 1748, un des principaux ouvrages de P. Collet, *La Vie de saint Vincent de Paul, instituteur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité*, comportant une *Épître dédicatoire au roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar*, c'est-à-dire à Stanislas de Pologne. Quelques



Fig. 18 : Marie Leszczyńska, reine de France.

années plus tard, en 1753, il dédiait à la reine de France une autre de ses œuvres appelée à un certain succès, *La Vie de M. Henri-Marie Boudon, grand Archidiacre d'Évreux : Madame, J'ai eu l'honneur de dédier au Roi, Votre Auguste Père, la Vie d'un Prêtre à qui l'Église, aux instances de toute l'Europe, a érigé des Autels. J'ai l'honneur de dédier aujourd'hui à VOTRE MAJESTÉ la Vie d'un Archidiacre, que la voix de tous ceux qui aiment la vertu, a depuis longtemps canonisé.*

LE CONFESSEUR DU DAUPHIN

En septembre 1729, la naissance du Dauphin avait été fêtée dans la liesse générale. Dès son enfance, il fut très lié à sa mère, la reine de France ; sa grand-mère Catherine Opalinska écrivait : *Il a une grande amitié pour sa mère, et a toujours des secrets à lui dire à l'oreille.* L'influence maternelle l'entourna d'un climat de dévotion et il n'est pas impossible que, dès sa jeunesse, son chemin ait croisé de temps à autre celui de Pierre Collet qui n'était pas un inconnu pour la famille Leszczynski.

En février 1745, le Dauphin épousa l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse Raphaëlle. Des fêtes grandioses ponctuèrent l'événement. L'union fut de courte durée, car la Dauphine mourut le 22 juillet de l'année suivante. Le prince en fut profondément malheureux et réserva un accueil maussade à celle qu'on lui proposa pour nouvelle épouse le 7 février 1747 : Marie-Josèphe de Saxe. À force de patience et de douceur, elle finit par apprivoiser ce jeune homme meurtri.

Parmi les ecclésiastiques les plus proches de la reine figurait le cardinal de Luynes, qui était aussi le premier aumônier de la Dauphine. Il était favorable aux Jésuites, très présents auprès de Stanislas et dont l'enseignement avait forgé la spiritualité et la dévotion de Marie Leszczynska. Cette ferveur, commune à la reine et à son père, gagna le Dauphin qui s'entoura aussi de confesseurs jésuites. Lorsqu'éclata la crise qui devait aboutir à l'expulsion des Jésuites, la reine eut le sentiment qu'un monde était en train de s'écrouler.

L'édit du 19 novembre 1764 mit fin à l'existence de la Compagnie de Jésus dans toute l'étendue du royaume. Stanislas accueillit certains de ses membres en Lorraine où ils connurent un répit de quatre ans. Le Dauphin fut affecté par cette expulsion : *Il avait fait tout son possible pour sauver les jésuites, dont la dispersion fut pour lui une défaite et une souffrance*¹⁸. Les anciens Jésuites pouvaient rester dans le royaume à condition de s'y comporter comme de simples particuliers. Ce fut à cette époque que Pierre Collet devint confesseur du Dauphin, sans doute en remplacement d'un prédécesseur jésuite. Le Lazariste avait toujours entretenu de bonnes relations avec la Compagnie de Jésus et il était favorablement connu du « clan dévot » qui gravitait autour de la reine et de son fils.



Fig. 19 : L'expulsion des Jésuites (coll. part.).

Depuis quelques années, la santé du Dauphin laissait à désirer : *En 1762, sa corpulence se mit soudain à fondre, et si fort qu'il fallut rétrécir tous ses habits. Il perdait sommeil et appétit, son teint devenait pâle et livide et il se sentait parfois si faible qu'il peinait à rester longtemps debout. Ses médecins conclurent qu'il fallait lui soigner le foie, alors qu'il était en réalité atteint de tuberculose. Ces cures lui firent alterner retours de santé et périodes critiques, sans remédier à sa pâleur ni à sa maigreur*¹⁹.

En juillet 1765, il se rendit à Compiègne pour participer à un « camp », à la tête du régiment Dragons-Dauphin dont il était le colonel. Il en revint fatigué et fiévreux. Toutefois, il voulut se rendre à Fontainebleau où la cour avait coutume de séjourner au début de l'automne.

LA FIN DE VIE ÉDIFIANTE DU DAUPHIN

Dans son ouvrage *Vie du Dauphin, Père de Louis XVI*, l'abbé Proyard a fait un récit détaillé des derniers mois de la vie du prince. Il y puise souvent ses informations dans les écrits de la Dauphine et certains extraits montrent la grande proximité qui s'était rapidement installée entre le Dauphin et son confesseur : *Voici un trait que je trouve dans les écrits de la Dauphine, et qui, quoique peu important en lui-même, peut servir cependant à manifester de plus en plus les dispositions de ce prince : « Les derniers jours de sa vie, dit la princesse, il était quelquefois agité par des rêves inquiétants. Dans un de ces moments qui tiennent comme le milieu entre le sommeil et l'état de veille, tout à coup on l'entendit s'écrier : « Ah ! Mon Dieu, je vous demande pardon ». – M. Collet lui demanda de quoi ? – « C'est, lui répondit-il, que je viens de la comédie. » – M. Collet lui dit de se rassurer, qu'il n'y avait point été. – « Oh ! Je vous assure, reprit-il, que j'en viens, et*

18. ANTOINE (M.), *Louis XV*, Paris, Éd. Fayard, 1989.

19. *Ibid.*

j'en suis bien fâché.» – M. Collet dit qu'il se tranquillisa, parce que s'il y avait été, il l'y avait suivi, puisqu'il ne l'avait point quitté. – Monsieur le Dauphin s'étant parfaitement éveillé, lui dit : « Je l'ai donc rêvé ; je le croyais véritablement, et j'en étais désolé. »

La présence de Pierre Collet était requise quotidiennement : *Pendant toute sa maladie, outre le temps qu'il donnait à ses exercices de piété, seul ou avec la Dauphine, il voulait que son confesseur l'entretînt régulièrement une demi-heure chaque jour sur les vérités du salut. « Je tâche, lui disait-il, de bien me pénétrer de ce que vous me dites, afin de me le rappeler de temps en temps, et d'en faire le sujet de mes courtes méditations : car dans l'état où je suis, je ne puis plus en faire de bien suivies : il m'est presque impossible de lire par moi-même, et je n'ai jamais pu m'accoutumer à me faire lire. »*

Après une brève rémission en octobre, pendant le séjour à Fontainebleau, le mal empira et ce fut l'alarme générale.

Les médecins ne tardèrent pas à se déclarer impuissants. Selon son épouse, le Dauphin ne songea plus qu'à mettre sa conscience en règle avec Dieu : *L'après-midi, il envoya chercher M. de Mury, et lui fit beaucoup de questions sur une maladie de poitrine qu'il avait eue ; il reçut ensuite la visite de la reine. Dès qu'elle fut sortie : « Où croyez-vous, me dit-il, que soit M. Collet ? Car je veux me confesser cette après-midi : ç'a toujours été mon projet. Envoyez-le chercher. » J'allai chercher M. Collet, qui était chez moi, et je redescendis. Il me dit de lui apporter ses livres pour se préparer, me fit rester auprès de son lit, et fit sa préparation avec la plus grande tranquillité. Quand il fut prêt, il me dit de faire entrer son confesseur. Sa confession finie, il m'envoya chercher, et me dit : « Je comptais faire mes dévotions dimanche ; mais M. Collet m'a dit tout à la*



Fig. 20 : Le Dauphin Louis, fils de Louis XV et père de trois rois, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

franquette, qu'il valait mieux que je communiasse en viatique.» Ensuite il me demanda ce que j'avais fait toute la matinée : je lui répondis que je n'avais pas fait grand' chose. Il me dit : « Vous vous êtes au moins lavé les yeux » : il voulait dire que j'avais pleuré. Je lui avouai que c'était vrai ; et, dans ce moment même, ne pouvant contenir mes larmes, elles coulèrent de nouveau ; il le vit, et me dit en souriant : « Allons donc, courage, courage ».

Dans le temps ultime de cette vie dévote, la présence du confesseur était essentielle et Pierre Collet ne devait guère quitter les appartements du Dauphin, qui était alors à Fontainebleau où il se trouvait plus agréablement logé qu'à Versailles : *Il envoya ensuite chercher Adélaïde ; et quand elle fut arrivée, il lui répéta ce qu'il m'avait dit sur sa communion : puis s'adressant à toutes les deux, il nous dit : « Je ne puis vous exprimer, mes sœurs, combien je suis aise de partir le premier : Je suis fâché de vous quitter ; mais je suis bien aise de ne pas rester après vous ». Cela nous fit pleurer : il s'attendrit lui-même, et nous dit : « Ah ! Finissez donc, vous me faites de la peine » ; et tout de suite il nous conta que M. Collet lui avait dit qu'il ferait bien de recevoir ses sacrements : qu'il espérait que le bon Dieu exaucerait ses vœux qu'on faisait pour lui ; mais que s'il en disposait autrement... « Oh ! nous dit-il, quand il en a été là, il n'a pu achever tant il pleurait ; et je lui ai dit qu'il faisait l'enfant. »*

La science de théologien du confesseur était reconnue et mise à contribution jusque dans les moindres détails, signe de la totale confiance du prince envers lui : *Le soir, il envoya chercher le cardinal de Luynes : il lui dit qu'ayant résolu de recevoir ses sacrements, il le pria de lui dire l'usage de son diocèse pour l'extrême-onction. La cardinal, troublé par cette demande, à laquelle il ne s'attendait pas, répondit qu'il craignait de se tromper ; qu'il le chercherait dans le Rituel. « Ah ! je vous en prie, lui dit M. le Dauphin, envoyez-le moi par écrit dès ce soir ». Le cardinal m'apporta le soir l'extrait du Rituel, que je remis à M. le Dauphin, qui me l'avait déjà demandé plusieurs fois dans la soirée. Il le lut avec attention, et me le remit en me disant : « Gardez-le jusqu'à demain matin ; car il faudra le montrer à M. Collet » : ce qu'il disait, parce que le Rituel de Sens ordonne qu'on ne donnera l'extrême-onction aux malades, que dans un danger éminent. Quoique son état lui parût dangereux, il ne le croyait pas si pressant qu'il l'était, et il voulait suivre la règle en tout. Plus encore que son très intime ami le cardinal de Luynes, Pierre Collet était bien la garantie de suivre la règle en tout.*

Quand vint le moment de recevoir les derniers sacrements, Collet était toujours le véritable décideur : *Le lendemain, vers les huit heures, il me dit de faire venir son confesseur, qu'il envoya au cardinal, pour s'arranger sur l'extrême-onction. Il me fit appeler pendant ce temps-là, me demanda son crucifix, et me désigna la place où il voulait qu'il fût attaché sur son lit. Son confesseur revint ; je sortis. Environ une demi-heure*

après, il me fit appeler, et me dit avec un air riant et tranquille : « Je ne comptais recevoir le bon Dieu que demain, mais M. Collet veut que ce soit ce matin ».

Quelques jours plus tard, la question se posa du renouvellement de l'extrême-onction qui ne pouvait se faire qu'au bout d'une décade. Après avoir consulté son médecin pour savoir s'il était toujours en danger de mort, le confesseur fut à nouveau mis à contribution : [...] au bout de huit jours, il demanda à La Breuille s'il n'était pas encore dans un assez grand danger pour communier en viatique. La Breuille lui répondit qu'il n'était pas dans le danger pressant où il avait été huit jours auparavant ; mais que tant qu'il y aurait de la fièvre avec crachement de pus, il y aurait du danger. « Cela me suffit, dit M. le Dauphin, car tant qu'il y a du danger, on peut recevoir ses sacrements de dix en dix jours. » Cependant, ne voulant pas s'en rapporter à lui-même, il m'ordonna d'envoyer chercher son confesseur, de lui dire ce que La Breuille avait dit de son état, et de lui demander si cela ne suffisait pas pour qu'il fût permis de communier encore en viatique. Il fut charmé d'apprendre que M. Collet avait jugé comme lui. Il le vit le lendemain, et fixa sa communion au dimanche 24.

Les instants décisifs approchaient et le rôle du confesseur se précisait encore, non seulement en tant qu'ordonnateur des actes liturgiques, mais aussi comme informateur privilégié du malade sur les ultimes évolutions de son état de santé : Le lendemain, dès six heures du matin, il envoya chercher son confesseur, et lui demanda ce qu'on pensait de sa situation ? M. Collet lui avoua qu'on craignait beaucoup pour lui. Il lui fit un petit reproche de ne lui en avoir rien dit dans la conversation qu'il avait eue avec lui la veille, et il s'arrangea aussitôt pour recevoir le bon Dieu. Quand M. Collet fut sorti, il appela son médecin, et lui ordonna de lui dire la vérité sur son état, parce qu'il était essentiel qu'il la sût : La Breuille ne lui dissimula pas ses craintes. Il lui demanda s'il était en aussi grand danger que lorsqu'il avait reçu ses sacrements pour la première fois ? Ayant su que le danger était plus pressant encore : « J'espérais pourtant, dit-il, faire mes dévotions à Noël : dites-moi si je puis encore vivre quinze jours ? » Le médecin, saisi d'une pareille question, ne put pas y répondre sur-le-champ. M. le Dauphin se retourna de son côté ; et voyant son trouble, il le prit par la main ; et avec un visage riant et serein : « Vous êtes ému, lui dit-il ; rassurez-vous ; vous savez bien que je ne crains pas la mort. » Enfin, La Breuille lui dit qu'il ne pouvait lui répondre de rien. « Cela me suffit », dit M. le Dauphin : il lui demanda si je savais son état ? Et sur ce qu'il lui répondit que la famille était instruite, il m'envoya chercher. Je le trouvai assoupi : on vint lui apporter son bouillon ; je m'approchai ; il me vit et me souhaita le bonjour ; ensuite, il me dit : « Pourquoi donc ne m'avez-vous pas averti que j'étais plus mal ? » Je répondis que je n'avais pas cru que ce fût à moi à le lui dire ; « Eh ! À qui donc ? », reprit-il. Je lui dis que je croyais que c'était à son confesseur et à son médecin. Il me demanda comment il recevrait le bon Dieu, si ce

serait en cérémonie, ou pendant sa messe ? Il m'ajouta que M. Collet lui avait conseillé de le recevoir à la messe. Je lui dis que M. Collet étant de cet avis, ce serait bien de s'y conformer.

Selon la Dauphine, le confesseur était quasiment présent en permanence auprès du mourant : Quand M. Collet fut arrivé, M. le Dauphin me dit de monter chez moi, et de revenir un peu avant la demie, pour lui arranger ses oreillers. Je descendis à l'heure qu'il m'avait marquée ; il me demanda ses livres pour la communion, et me dit : « Ce n'est que pour les trois quarts ; ainsi, restez là avec M. Collet ». Il fit ses prières. Je regardai ses mains et vis avec surprise qu'il ne tremblait pas du tout, et qu'il tenait son livre très-ferme. Quand il eut fait ses prières, il me dit de l'arranger ; et se tournant vers M. Collet, il lui dit en riant : « Elle m'aide beaucoup ».

L'état de lucidité du Dauphin devint intermittent. Tandis que la présence des médecins s'imposait de moins en moins, celle du confesseur devenait le lien majeur avec le monde des vivants : Depuis plusieurs jours il rêvait souvent. Sa principale occupation, dans ses rêves, était la messe de minuit ; il en parlait toujours, il croyait y être. Au milieu de ses rêves, la voix de M. Collet le faisait sur-le-champ revenir à lui. Vers les cinq heures, il me demanda si nous irions bientôt au salut. Je lui dis que ce ne serait qu'à six heures ; que s'il le voulait nous nous rendrions plutôt à la chapelle. Il me dit que non. Dans cet intervalle, depuis cinq jusqu'à six, il appela plusieurs fois son confesseur, lui parla bas, et l'envoya parler à son médecin. A six heures je lui dis que nous allions au salut : il me dit : « C'est bien fait ». En rentrant dans la chambre, je fus étonnée de n'y voir aucun médecin. On me dit qu'il avait renvoyé tout le monde, et qu'il était resté seul avec M. Collet. Je crus qu'il avait voulu se confesser encore une fois. Je m'approchai de son lit avec mesdames : il nous reçut très-bien, et nous parla avec sa tranquillité ordinaire, ainsi qu'au roi et à la reine. Mais j'appris le soir, que pendant notre absence, il s'était fait dire les prières des agonisants.

Le récit de la Dauphine conduit presque jusqu'au dernier souffle de son époux : Un moment après, il dit : « Que tout le monde sorte, excepté M. Collet » : il était allé dire la messe. Je dis à M. l'archevêque de s'approcher de son lit, en attendant M. Collet. Dès qu'il l'aperçut, il lui dit : « Ah ! bon jour, monseigneur », c'est ainsi qu'il l'appelait toujours ; et il se mit à faire la conversation avec lui. M. Collet vint : nous passâmes dans le cabinet. Après qu'il lui eut parlé, il nous fit rappeler. [...] Il s'assoupit, et se réveilla, en disant à M. Collet : « N'est-on pas à l'élévation ? » M. Collet lui dit qu'on ne disait pas la messe. Il demanda à la reine si elle ne venait pas de mâtines ? On lui dit que ce n'était pas la nuit de Noël. Il dit qu'il l'avait cru ; et son agitation continuant, il commença à chanter un Noël. Son confesseur lui dit de ne pas chanter, parce que cela lui fatiguerait la poitrine. « Vous avez raison », dit-il, et il se tut. Et ce fut Pierre Collet qui recueillit le

dernier souffle du Dauphin : *Le vendredi, vers les six heures du matin, il perdit tout usage de la parole ; son cœur fut la dernière partie qui succomba. Tout était mort en lui qu'il conservait encore toute la vivacité du sentiment. Dès qu'on lui parlait de Dieu, il s'efforçait de faire connaître par quelques faibles signes qu'il en était touché. « N'ayant plus de mouvement que dans les lèvres, dit M. l'abbé Collet, il les remuait quand je lui parlais, pour me faire comprendre qu'il m'entendait. » Quand il ne donna plus aucun signe de reconnaissance, le cardinal de Luynes entreprit de lui dire, pour la dernière fois, les prières des agonisants, qu'il eut beaucoup de peine à achever. Les assistans n'y répondirent que par des larmes et des sanglots. Bientôt après on vit ses yeux s'éteindre insensiblement : il ne paraissait plus tenir à la vie que par un léger souffle. Aucune agitation violente, aucun mouvement convulsif n'annonça son dernier soupir ; il le rendit paisiblement, et comme s'il se fût endormi d'un doux sommeil, après avoir essuyé une agonie de vingt-deux heures. Ce fut le 20 décembre 1765, à huit heures du matin. Il était âgé de trente-six ans, trois mois et seize jours²⁰.*

LE TÉMOIGNAGE DE PIERRE COLLET

Pierre Collet a rédigé et fait publier son propre témoignage, sous le titre *Récit des principales circonstances de la maladie de feu Monseigneur le Dauphin*. Des éditions furent données, dès 1766, à Paris, Toulouse, Poitiers. La version que nous avons pu consulter a été approuvée le 24 février 1766, deux mois après la mort du Dauphin. Il s'agit donc d'une réaction « à chaud » et le besoin de témoigner a été immédiat chez Collet : signe évident de l'intensité avec laquelle il a vécu ces événements.

Le document traduit tout d'abord la profondeur du lien qui unit le confesseur au prince, par delà la brièveté de leur relation de proximité : *Ce Prince, que je regretterai à jamais, daigna m'honorer de sa confiance. J'ai recueilli son dernier soupir ; & c'est pour la consolation de son auguste famille, c'est pour ma propre consolation, & surtout pour l'édification publique, que je vais tracer sur ce papier, que je baigne de mes larmes, les détails édifiants dont j'ai eu le bonheur d'être témoin.*

Il est indéniable que ce texte est tout empreint des émotions ressenties au cours des dernières semaines de l'existence du Dauphin mais, chez Collet, le missionnaire n'est jamais bien loin ; d'où sa volonté de faire exemple : *Monseigneur le Dauphin voyait la Religion en grand, parce qu'il l'envisageait dans son vrai point de vue. Aussi le respect dont il étoit pénétré pour elle, le rendoit-il singulièrement sensible aux atteintes qu'elle reçoit de l'incrédulité. On eût dit qu'il s'efforçoit de la dédommager, en quelque sorte, des outrages de l'impie,*

par l'exactitude & la ferveur avec laquelle il en remplissoit tous les devoirs, soit publics, soit particuliers.

Le récit proprement dit commence le 12 novembre, au moment d'une aggravation sensible de l'état de Louis, alors que *toute la France tremble pour les jours d'un Prince si accompli*. L'admiration réelle de Collet devant le comportement édifiant du Dauphin est en tous points conforme au texte de l'abbé Proyard qui s'est à l'évidence inspiré du récit du Lazariste. Sa présence au chevet du malade fut quasi permanente : *Ce Prince me faisoit appeler presque tous les jours, pour l'entretenir pendant une demi-heure des vérités du salut. Il m'ordonnoit de répéter ce qui le touchoit davantage, afin de s'en pénétrer mieux. « Je tâche, ajoutoit-il, de bien m'inculquer ce que vous me dites, pour pouvoir me le rappeler de temps en temps, & en faire le sujet de mes courtes méditations, car je n'en puis faire de bien suivies dans l'état où je suis. Je ne puis presque plus lire par moi-même, & je n'ai jamais pu m'accoutumer à me faire lire. »*

La relation de confiance était telle que Louis attendait de son confesseur une information sur l'évolution de son état de santé réel : *La nuit du 15 au 16 décembre ayant été très orageuse, le Prince me fit venir à six heures du matin, & voulut savoir de moi ce que l'on pensoit de son état. Hélas, Monsieur, lui dis-je, je suis forcé de vous avouer que les médecins nous laissent peu d'espérance. Nous n'en avons que dans les miséricordes infinies de Dieu sur nous ; peut-être se laissera-t-il toucher par les larmes de toute la Nation prosternée aux pieds de ses autels.*

Pierre Collet a été fortement impressionné par la ferveur du prince agonisant : *On voyait, selon l'expression de saint Paul, l'homme intérieur se fortifier & croître jusqu'à sa perfection, à mesure que l'homme extérieur s'affoiblissoit & tendoit à sa destruction. Ce qui occupoit davantage ce héros chrétien, c'étoit le désir que Dieu achevât de le purifier de ses souffrances, pour avoir le bonheur de le posséder aussitôt après sa mort. Aussi le remercioit-il comme d'une grâce particulière de lui conserver la connoissance, pour le mettre en état de profiter de tous les instants de son agonie.*

Le récit des derniers instants du Dauphin par l'abbé Proyard est directement tiré de celui de Collet qui conclut son témoignage : *Ce Prince dont la vie étoit pleine de mérites & de bonnes œuvres, s'endormit tranquillement dans le Seigneur, le vendredi 20 décembre 1765, vers les huit heures du matin, à Fontainebleau, laissant à toute la France les plus grands exemples de vertus & les plus justes regrets.*

L'automne d'une vie laborieuse

La dernière phase de la vie de Pierre Collet est surtout remplie de lacunes. Il semble avoir séjourné au collège des Bons-Enfants – dont il a été le supérieur entre 1731 et 1736 – d'une manière peut-être plus épisodique, en particulier en 1738 et 1748 ; puis de

20. Toutes les citations sont extraites de l'ouvrage de l'abbé Proyard, *Vie du Dauphin, Père de Louis XVI*, Impr. de Plassan, Nlle édition, 1826.

façon très continue entre 1748 et sa mort dans cet établissement, en 1770. La question se pose de savoir s'il y garda une fonction d'enseignement, mais aucune donnée précise n'est fournie à ce sujet. Une forme de réponse peut être tout simplement avancée en consultant les dizaines de titres de son œuvre qui, pour la plupart, ont été écrits dans les deux dernières décennies de son existence : c'était une somme de travail hors du commun, la plupart de ces ouvrages comprenant plusieurs volumes chacun : *Pendant trente ans, le courageux écrivain travailla sans relâche à cette œuvre importante dont le dix-septième et dernier volume ne parut qu'en 1761 ; et dans cet intervalle, il trouva encore le temps de composer plus de quarante volumes sur divers sujets de théologie, de droit canonique, d'histoire et de piété*²¹.

L'unique échappée à cette vie d'écrivain «reclus», dont la trace soit conservée, est un séjour en Italie : *Après avoir mis la dernière main à son cours de théologie, il fit un voyage en Italie pour réparer sa santé affaiblie par tant de travaux et rencontra à Padoue le pape Clément XIII qui l'accueillit avec la plus grande distinction*. Si l'on en croit la même source, ce déplacement eut donc lieu en 1761. Pierre Coste reprend à son compte cette information en parlant d'un *voyage d'agrément*. Ce qui laisserait entendre que le théologien n'était pas investi d'une mission officielle. En 1760, en effet, Collet a fait publier chez la Veuve Mazières et Jean-Baptiste Garnier les quinze tomes en seize volumes de sa somme théologique intitulée *Continuatio praelectionum theologiarum Honorati Tournely sive tractatus de universa Theologia morali (auctore Petro Collet)* : le besoin de repos pour un homme de soixante-sept ans ne saurait surprendre...

Une précision donnée par Collet lui-même avance une autre date. Dans *L'Écolier chrétien ou Traité des devoirs d'un jeune homme qui veut sanctifier ses études*, il évoqua, comme un mauvais exemple à repousser, les moines de Subiaco : *Ils voulurent empoisonner S. Benoît, parce qu'ils trouvoient sa morale trop sévère. Le monastère de Subiaco, aujourd'hui Subiaco est entre deux très-hautes montagnes, à 14 ou 15 lieues de Rome. J'ai eu en 1757, le bonheur d'y dire la Messe dans la caverne qui seroit de cellule à ce saint patriarche des moines d'Occident*. Ce serait donc quatre ans plus tôt que le séjour italien aurait eu lieu, mais le voyageur ne dit mot d'une éventuelle mission. Le théologien a fait un voyage d'agrément, mais il a pu en profiter pour rencontrer ses imprimeurs italiens.

Selon le service des Archives historiques de la Congrégation de la Mission, le voyage italien de Pierre Collet se situerait plutôt après mars 1762 : *Ayant été député de la Province de France à l'Assemblée générale de la Congrégation de la Mission, M. Collet fut secrétaire du 22 février au 5 mars 1762. Il semblerait que*

Pierre Collet ne se soit rendu en Italie que d'une manière sporadique, après cette période.

Il a alors rencontré à Padoue le pape Clément XIII dont le pontificat s'étendait de 1758 à 1769. L'ouvrage *L'Écolier chrétien ou traité des devoirs d'un jeune homme qui veut sanctifier ses études*, paru chez Bruyset à Lyon en 1769, concorderait avec la fin de son voyage²².

En 1769, c'était une nouvelle édition que publiait J.-M. Bruyset. La première, réalisée par le même imprimeur lyonnais, est datée de 1764. Voici donc deux nouvelles dates possibles... La seconde a pour elle deux atouts : cette année-là, Collet fit éditer, à Turin, les deux tomes de ses *Institutiones theologiae* à l'usage des séminaires ; en 1764 encore, la fondation d'un établissement lazariste à Subiaco apparaît dans les archives de la Congrégation de la Mission²³. Toutefois, dans une publication dressant l'historique de l'administration générale de la congrégation, on lit au chapitre VIII intitulé «Louis Debras, supérieur général (1747-1761)» : *1759. Douzième Assemblée générale (2-11 juillet), trente membres, dont dix visiteurs. – M. Debras offre sa démission ; elle est refusée. – Établissements : Vienne (Autriche) ; Barbastro (Espagne) ; Subiaco (Italie)*. La maison de Subiaco a bien pu exister, dès cette époque, et héberger le théologien voyageur ; ou pour le moins elle était en projet. Pierre Collet a-t-il joué un rôle quelconque dans les travaux préparatoires à la création de la maison de Subiaco ?

Il se pourrait 1° que Collet soit resté plusieurs années en Italie ; hypothèse peu crédible quand on pense au nombre d'éditions et de rééditions peu compatibles avec une absence prolongée de l'auteur ; 2° plus plausible serait l'idée, non pas d'un, mais de plusieurs séjours au-delà des Alpes, *d'une manière sporadique* pour reprendre la citation ci-dessus. L'abbé Rosset évoque une rencontre à Padoue, dont Carlo della Torre Rezzonico était évêque avant de devenir le pape Clément XIII le 6 juillet 1758. Selon la date exacte du séjour, ce fut ou l'évêque de Padoue ou le pape que Collet rencontra ; les deux hommes étaient nés la même année, en 1693, une connivence d'âge existait donc entre eux. Quoi qu'il en soit, cet épisode montre que le Lazariste était un hôte de marque : il n'était pas donné à n'importe quel ecclésiastique français de rencontrer le pape et de célébrer la messe dans la caverne de saint Benoît!...

Si l'on garde à l'esprit la date de 1761 pour le séjour italien, on peine à croire qu'il ne fut que d'«agrément». En effet, la papauté était fortement préoccupée par l'affaire des Jésuites. Le Portugal avait été le premier à ouvrir le feu contre la Compagnie, jugée comme inféodée à Rome. En 1761, justement, la France emboîta le pas : le parlement de Paris se livra à un sévère examen critique des constitutions des Jésuites, qui devait déboucher, l'année suivante, sur la fermeture de

21. ROSSET (abbé), *Notices bibliographiques sur les écrivains de la congrégation de la Mission*, 1^{re} série, Angoulême : Impr. Baillarget, 1878, p. 35. Un second article aura pour but de donner un aperçu de l'œuvre écrite de Pierre Collet.

22. Extrait d'une lettre de M. Lâm Phan-Thanh, conservateur-adjoint des Archives lazaristes de Paris. Qu'il soit remercié pour sa disponibilité.

23. Voir *La Congregazione della Missione in Italia dal 1640 al 1835*, Paris, Tipografia Pillet e Dumoulin, 1884, 661 p.

leurs résidences dans son ressort. Dans ce climat de tension grandissante, Pierre Collet, qui était en bons termes avec les Jésuites sans être des leurs et qui avait de bonnes relations avec le clan de Marie Leszczyńska, pouvait être un informateur intéressant pour la diplomatie vaticane : la discrétion et même le secret étant des règles sacrées pour celle-ci, l'espoir est mince d'avoir quelque confirmation de cette hypothèse...

De retour en France, Collet reprit de plus belle son labeur, *corrigea ses premiers ouvrages, en publia de nouveaux, et laissa, à sa mort, un grand nombre de manuscrits dont quelques-uns seulement ont été publiés. Il mourut le 6 octobre 1770, à l'âge de 77 ans, dans la maison de Saint-Firmin dont il était supérieur.* Au-delà du travail de recherche, de réflexion et d'écriture, L'âge avançait et P. Collet était harcelé de demandes d'avis, de conseils et de consultations : [...] *il se plaignait, dans la préface de tous ses ouvrages, de ce que, malgré ses réclamations réitérées, on continuait à l'« assommer » de demandes et de consultations de tout genre sur des cas de théologie.* Et il ne faut pas oublier qu'en 1764 et 1765, le théologien exerça une lourde charge de confesseur du Dauphin, avec le final dramatique que l'on sait.

Il est permis de se demander si le vieux théologien lazariste n'était pas devenu une sorte de vigie spirituelle veillant sur la Mission de Saint-Lazare, ses prêtres et ses missionnaires. Car Pierre Collet occupait une position toute particulière dans l'univers lazariste ; il faisait exception dans un ordre dont le fondateur lui-même avait écrit : *nous avons toujours estimé que la composition de livres était un empêchement de nos fonctions.*

Marcel Bernos, dans une intéressante étude intitulée *La pastorale des laïcs dans l'œuvre de Pierre Collet, lazariste*, écrit une formule qui nous semble très juste : *Au fond, Collet est missionnaire au second degré, missionnaire des missionnaires.* « Missionnaire des

missionnaires »... L'expression nous était venue à l'esprit, mais nous en cédonns bien volontiers la paternité à Marcel Bernos, car il semble même que la notion peut être élargie : « Missionnaire des prêtres présents et à venir », tel pourrait être le cadre le plus approprié. Et la mission qui, habituellement, se fondait sur l'oralité, adoptait l'écrit avec Collet, meilleur moyen de guider et de faire réfléchir son public ecclésiastique.

Dans les *Notices bibliographiques*, l'abbé Rosset consacre à l'œuvre de Pierre Collet les pages 37 à 81, sur un total de 331 pages ; plus d'une centaine d'auteurs lazaristes y sont répertoriés depuis la création de la congrégation jusqu'à la publication de l'ouvrage (1878) : le Ternaysien représente à lui seul près de 15% du volume !

Le 6 octobre 1770, la mort vint chercher Pierre Collet, à l'âge, très respectable pour l'époque, de soixante-dix-sept ans. Lui-même se disait souffrant d'infirmités depuis des années, mais il semble que sa disparition fut assez brutale et non le résultat d'une maladie prolongée. L'abbé de Montis écrit, dans la préface de l'*Histoire abrégée de la bienheureuse Colette Boellet*, parue en 1771 : *Lorsque je fus chargé par le magistrat d'examiner la « Vie de la bienheureuse Colette », je ne comptois pas devoir la donner moi-même au public ; mais une mort assez précipitée ayant enlevé le sçavant & pieux ministre de Jésus-Christ qui l'a composée, je n'ai pas cru devoir me refuser à la prière qu'on m'a faite d'adopter en quelque sorte cet ouvrage [...].*

Conclusion : pourquoi un tel oubli ?

Pierre Collet est tombé dans un oubli aussi total que paradoxal, quand on pense à l'abondance de ses écrits et à l'intérêt certain que plusieurs susciterent de son vivant et même longtemps après sa mort. Certes, les

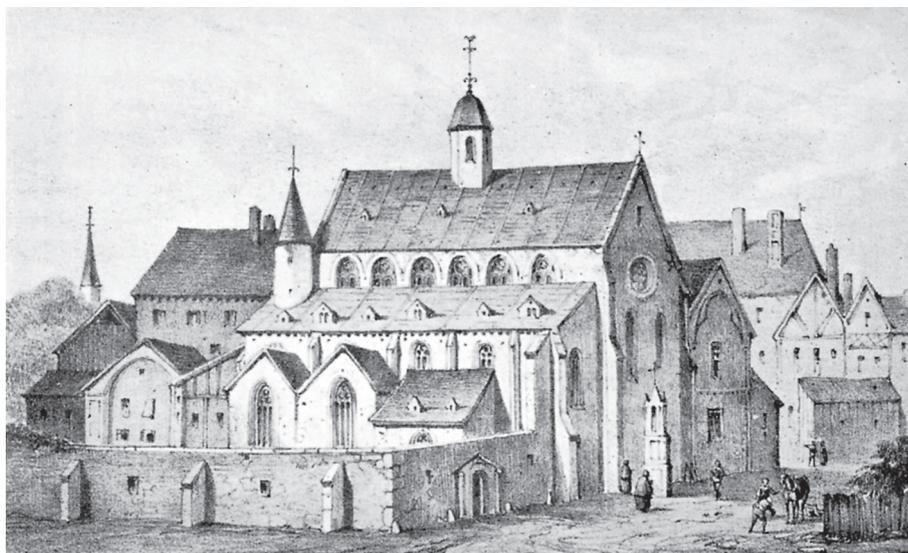


Fig. 21 : Église de Saint-Lazare, à Paris (coll. part.).



Fig. 22 : Ternay et le vallon de la Cendrine.

dix-sept volumes de sa *Théologie morale* ne sauraient constituer le livre de chevet des hommes du XX^e ou du XXI^e siècle; et pas plus les sept tomes de l'Abrégé ou «Petit Collet», malgré les louables efforts de concentration consentis par l'auteur. La pratique religieuse a beaucoup évolué dans son esprit et dans sa forme : nombre de thèmes développés par Collet dans ses traités, qu'ils soient destinés aux fidèles, aux prêtres en fonction ou en formation, n'ont plus d'actualité; ils appartiennent au champ de l'histoire religieuse et c'est dans ce cadre que cette partie de son œuvre prend un regain d'intérêt. Elle manifeste le souci que les séminaires, création du XVII^e siècle, forment des prêtres de qualité au XVIII^e.

Missionnaire au sein de l'Église, Pierre Collet entendait fournir aux ecclésiastiques présents et à venir, aux religieuses aussi, de bons outils pour remplir, à leur tour, leur mission sur le terrain : c'était la fonction première de ses ouvrages consacrés aux différentes catégories de la société; les prêtres, avant tout, y trouveraient des réflexions, des exemples, des examens de «cas», à appliquer auprès de leurs ouailles. Chaque paroisse était terre de mission, à travailler sans cesse : il fallait que le curé fût un bon «laboureur» et que ses instruments «oratoires» fussent solides et bien affûtés. Tapi pendant des décennies au collège des Bons

Enfants, environné de thèses, de traités et de grimoires, c'est à cette ambition qu'il a sacrifié un troupeau de plumes d'oie.

La tâche était obscure et condamnait l'homme à l'obscurité. Il n'eut pas à débattre avec les grands penseurs des Lumières, dont il récusait en bloc les idées. *Vade retro Satanas!* Point à la ligne. Là n'était pas sa mission, celle dont il ne devait pas se distraire. Il laissa à d'autres ce champ de bataille qui lui aurait peut-être conféré quelque notoriété, mais ce n'est pas sûr : orateur de sermon honnête, rien ne dit qu'il avait la carrure d'un grand écrivain, même s'il ne méritait pas les plus sévères critiques portées à son style. Ce n'était pas non plus un homme de combat, même s'il n'hésita pas à croiser le fer dans la grande querelle janséniste. Ses assauts contre le capucin A. de Grazac furent parfois cinglants; mais il fut le premier à regretter cette ardeur excessive et à écrire qu'il ne recommencerait plus...

On n'a peut-être pas assez pris en compte le rôle considérable de Pierre Collet dans la popularisation de la vie et du personnage de saint Vincent de Paul. Après Abelly, auteur de la première «Vie» (peu répandue dans le public), il fut le second biographe, avec l'ouvrage édité à Nancy en 1748; il y apportait de nouveaux éléments, mais ce livre n'atteignit pas, lui non plus, un

vaste public. En revanche, la *Vie abrégée de saint Vincent de Paul* fut suivie d'un déferlement de rééditions, y compris après sa mort et jusqu'à la Première Guerre mondiale : ce furent donc des générations de catholiques de tous âges qui se familiarisèrent avec la vie de Vincent de Paul : canonisé en 1738, le saint fit sa véritable entrée dans les chaumières grâce au discret supérieur de son collège des Bons-Enfants.

Revenons au point de départ : Ternay. Ce modeste village avait accueilli en 1565 Pierre de Ronsard, heureux bénéficiaire du prieuré de Croixval, mais c'est une autre histoire. À la fin du siècle suivant, naquit non loin de là, dans le petit vallon de la Cendrine, Pierre Collet. Puis, au milieu du XVIII^e siècle, Joseph Jacquet

de Lahaye, le futur «Crapaud de nuit» et figure de proue du clergé réfractaire dans la région, vit le jour au cœur du bourg. Et il est permis d'imaginer que le 6 octobre 1770, alors que Pierre Collet vivait les derniers instants de sa longue vie de labeur, Joseph Jacquet, jeune candidat à la prêtrise, était en train de méditer un passage de *L'Écolier chrétien*²⁴.

24. Dans un texte, datant selon toute probabilité de 1817, Joseph Jacquet de Lahaye évoque certains abus à réformer dans le comportement des prêtres. Il écrit notamment : *Collet parle de certains ecclésiastiques qu'il compare à des soldats qui fument la pipe, qui chiquent du tabac ; à la vérité, un confesseur qui sent la pipe et le tabac vieux n'attire que peu de monde à son confessionnal*. Preuve s'il en est que le «Crapaud de nuit» connaissait son «Collet» sur le bout des ongles...